



La normalisation, porteuse de prospérité pour le Canada

VERSION PROVISOIRE :
29 mai 2020



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Sommaire du Plan d'entreprise
de 2020-2021 à 2024-2025

Budget d'exploitation
de 2020-2021

Budget d'immobilisations
de 2020-2021

Canada

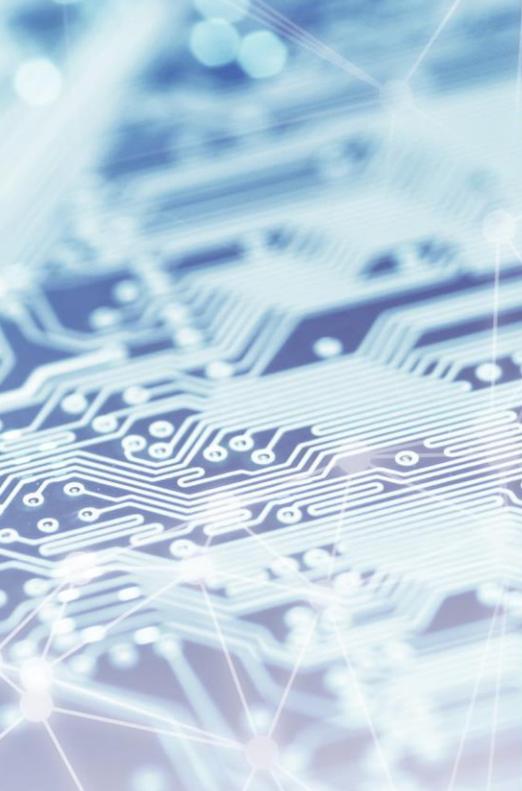


Table des matières

POUR NOUS JOINDRE
Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone : +1 613 238 3222
Télécopieur : +1 613 569 7808
www.ccn.ca

Édition bilingue imprimée
N° de catalogue : lu81-2/1
ISSN 2369-7199

Édition française en format PDF
N° de catalogue : lu81-2/1E-PDF
ISSN 2369-7202
Imprimé à Ottawa, au Canada, sur
du papier recyclé et recyclable

1. Sommaire	1
2. Aperçu de la société	2
3. Contexte opérationnel	4
4. Objectifs et activités	7
Innovation.....	8
Leadership canadien.....	13
Excellence organisationnelle	18
Synthèse des risques.....	21
5. Sommaire financier	22
ANNEXE A: Structure de gouvernance de l'organisme	24
ANNEXE B : États financiers et budgets	28
ANNEXE C : Conformité aux exigences relatives aux lois et aux politiques	38
ANNEXE D : Priorités pangouvernementales	40
Lexique.....	41
Notes en fin de texte.....	42

1. Sommaire



La normalisation est bien reconnue comme un levier pour protéger et améliorer la santé, la sécurité et le bien-être économique de la population canadienne. Le Conseil canadien des normes (CCN), qui s'emploie depuis bientôt 50 ans à servir au mieux la population canadienne, a pour mandat d'encourager une normalisation volontaire efficace et efficace au pays.

Volatilités du commerce international, développement rapide de l'économie numérique, impératifs de la résilience climatique des infrastructures, renouveau d'intérêt du domaine réglementaire pour les normes : voilà autant de facteurs que considère le présent plan. Sa vocation est de faciliter la création d'emplois et les percées sur les marchés pour les entreprises canadiennes. De plus, en collaborant de près avec les forces vives du vaste réseau normatif du pays, le CCN entend positionner le Canada à la pointe de la normalisation au pays et à l'étranger.

Le plan stratégique du CCN, qui s'étale sur la période de 2020-2021 à 2024-2025, repose sur une saine gestion des ressources financières et humaines, ainsi que sur un cadre rigoureux d'atténuation des risques. Il se décline en trois grandes priorités stratégiques :

- **Innovation** : aider les entreprises canadiennes à croître et à faire concurrence à l'international, ainsi que renforcer la confiance numérique.
- **Leadership canadien** : aplanir les obstacles au commerce, promouvoir des solutions canadiennes aux défis posés par les changements climatiques, conforter le rôle stratégique du Canada au sein de comités normatifs internationaux.
- **Excellence organisationnelle** : conserver ses effectifs et développer leurs compétences, adapter les systèmes de gestion de l'information et de technologie de l'information, saisir les possibilités de financement pour pérenniser et multiplier les avantages de la normalisation.

2. Aperçu de la société



Mandat

Le CCN est une société d'État fédéral non mandataire constituée en 1970 en tant qu'organisme à but non lucratif et organisme de bienfaisance enregistré. Son mandat, qui est énoncé dans la loi qui le régit, la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, est d'encourager une normalisation volontaire efficiente et efficace au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative. Plus précisément, le CCN :

- Encourage les Canadiens et les Canadiennes à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- Encourage la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- Coordonne les efforts des personnes et organismes membres du réseau canadien de professionnels en normalisation, et voit à la bonne marche de leurs activités;
- Tient le rôle d'organisme d'accréditation national du Canada;
- Encourage, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- Élabore des stratégies et définit des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale; contribuer au développement durable; améliorer la santé, la sécurité et le bien-être de la population canadienne; aider et protéger les consommateurs; faciliter le commerce intérieur et extérieur; développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Mission : Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être collectif de sa population.

Vision : Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada grâce à des stratégies de normalisation innovantes.

En octobre 2020, le CCN célébrera son cinquantenaire. Ses collaborations avec les organismes d'élaboration de normes (OEN), avec l'industrie et avec les administrations viennent conforter son rôle de conseiller de choix en matière de normalisation et d'accréditation.

Par sa coordination de la participation canadienne aux comités techniques internationaux, le CCN assure la mise en valeur des intérêts du pays dans la rédaction de normes. Pendant l'exercice 2018-2019, ses comités techniques ont mobilisé plus de 2 000 experts bénévoles, qui ont siégé à 506 comités techniques de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC).

Le CCN offre des programmes d'accréditation et de reconnaissance des compétences aux organismes de certification des systèmes de management; aux organismes de certification de produits, de procédés et de services; aux organismes d'inspection; aux organismes de validation et de vérification des déclarations relatives aux gaz à effet de serre; aux organismes de certification de personnes; aux organismes d'élaboration de normes; aux laboratoires d'essais et d'étalonnage; aux laboratoires d'analyse médicale; aux fournisseurs de services d'essais d'aptitude et aux installations respectant les Bonnes pratiques de laboratoire (BPL).

L'organisme est signataire de l'Accord de reconnaissance multilatérale de l'International Accreditation Forum et de l'Accord de reconnaissance mutuelle de l'International

Laboratory Accreditation Cooperation. Ces accords facilitent la reconnaissance mutuelle des constatations issues d'évaluations de la conformité, avec à la clé de libres échanges de produits et de services.

La normalisation est non seulement un levier qui améliore la sécurité et les conditions économiques de la population canadienne, aussi un outil efficace qui aplanit les obstacles au commerce et facilite l'adoption d'écotechnologies innovantes sur les marchés.

Le CCN agit en amont pour développer le commerce et favoriser l'adoption de technologies et d'innovations canadiennes sur les marchés mondiaux. Fort de sa concertation avec des acteurs provinciaux et territoriaux, il participe activement aux démarches de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation de l'Accord de libre-échange canadien pour abolir les entraves au commerce intérieur. Il met aussi ses savoir-faire à contribution dans les négociations d'accords de libre-échange internationaux, notamment l'Accord Canada-États-Unis-Mexique et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). Ce dernier accord se traduira par une montée en efficacité de l'évaluation de la conformité.

Situation financière : Les activités du CCN sont financées à la fois par des crédits gouvernementaux et par des recettes provenant du recouvrement des coûts. L'organisme a un plan financier quinquennal solide et pérenne, qui ramène son excédent à 1 M\$, montant considéré comme raisonnablement équilibré pour atténuer le risque associé à des circonstances imprévues.

Pour obtenir des renseignements sur les activités et l'état des finances pendant l'exercice 2018-2019, consulter le rapport annuel 2018-2019 :

<https://www.scc.ca/fr/notre-organisme/publications/documents-du-CCN/rapports-annuels>.

3. Contexte opérationnel



Le CCN surveille les tendances qui se dessinent au pays et ailleurs, en plus des facteurs sociaux et économiques qui peuvent avoir une incidence sur sa capacité à réaliser ses priorités stratégiques. Il peut ainsi s'adapter à son contexte opérationnel pour continuer à encourager **l'innovation**, à promouvoir le **Canada comme chef de file** de la normalisation et à cultiver **l'excellence organisationnelle**. Voici les facteurs externes et internes que considère le présent plan afin d'optimiser les démarches à l'appui du réseau de normalisation canadien et les priorités du gouvernement du Canada.

Partout dans le monde, les administrations publiques reconnaissent de plus en plus les avantages économiques de la normalisation. En fait, entre 1981 et 2014, la normalisation a compté pour 7,8 % de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel et 16,1 % de l'augmentation de la productivité du travail au Canada¹. Pendant la seule année 2014, les normes comptaient pour environ 3 G\$ de la croissance de 39 G\$ du PIB réel du Canada.

Optimiser les perspectives commerciales pour le Canada : Après 20 ans de relative stabilité, l'indice d'incertitude du commerce mondial a fortement augmenté au cours de la dernière année². Cette hausse a eu des incidences considérables sur les économies développées, notamment celle du Canada, où le niveau d'incertitude est jugé élevé³. La Réserve fédérale américaine estime qu'à court terme les incertitudes pourraient se traduire par une baisse de 1 % du PIB mondial d'ici le début de 2020⁴, ce qui coûterait environ 850 milliards de dollars américains à l'économie mondiale.⁵

Dans une conjoncture incertaine, la normalisation est d'autant plus essentielle. La coordination des initiatives de normalisation internationale contribue à l'élimination des obstacles au commerce. Selon des études du US Department of Commerce, 93 % des biens mondiaux exportés en 2015 étaient potentiellement touchés par des règlements techniques internationaux.^{6,7} Les recherches du CCN ont également mis en évidence les avantages que la collaboration en matière de normalisation peut avoir sur les relations commerciales. Par exemple, la participation à la Pan American Standards Commission, organisme régional de normalisation, a entraîné une augmentation de 10 % des exportations du Canada vers les autres pays membres.⁸ L'expertise en matière de normalisation est donc un incontournable dans les négociations commerciales : elle renforce la compétitivité du pays sur les marchés internationaux.

La normalisation est également un levier qui élimine les entraves au commerce intérieur; l'on estime que ceux-ci coûtent chaque année plusieurs milliards de dollars à l'économie canadienne.⁹ Même dans un contexte politique incertain, tous continuent de s'entendre sur l'importance de réduire les obstacles techniques au commerce qui étouffent la croissance et les perspectives pour la population et les entreprises canadiennes.

Que ce soit sur le plan du commerce intérieur ou international, la normalisation est essentielle pour la promotion des intérêts économiques, politiques, sociaux et environnementaux, particulièrement en période d'incertitude mondiale. Les entreprises canadiennes peuvent utiliser la normalisation pour commercialiser leurs produits et services, s'ouvrir des débouchés et soutenir la concurrence sur la scène économique mondiale. De plus, le Canada doit faire valoir ses intérêts en participant à la rédaction des normes qui façonneront l'avenir. Dans cette optique, il faut recruter les experts du pays les plus qualifiés et compétents pour qu'ils participent à l'élaboration de normes internationales, surtout dans les secteurs essentiels pour l'économie canadienne.

L'économie numérique : L'actuelle transformation numérique ne cesse de contribuer à la croissance économique. L'économie numérique, qui représentait 5,5 % (109,7 G\$) du PIB canadien en 2017, connaît un essor considérable.¹⁰ De 2010 à 2017, elle a enregistré une croissance de 40 % et l'ensemble de l'économie canadienne, une croissance de 28 %.¹¹ Vu cette rapide montée en puissance, il convient de faire preuve de leadership dans l'élaboration de stratégies et de solutions de normalisation souples dans ce secteur.

Si l'économie numérique est porteuse pour le Canada, elle comporte néanmoins un certain nombre de risques. En 2017, une entreprise canadienne sur cinq a vu ses activités touchées par un incident de cybersécurité.¹² Cette même année, les entreprises ont donc investi 14 G\$ pour prévenir et détecter les attaques et rétablir les opérations.¹³ Les pouvoirs publics sont aussi appelés à prendre des mesures pour combler les lacunes et protéger les renseignements personnels.¹⁴ La normalisation peut jouer un rôle important dans ce domaine.

S'adapter au changement climatique : En juin 2019, la Chambre des communes du Canada a adopté une motion pour déclarer une situation d'urgence climatique nationale et affirmer son plein appui à l'atteinte des objectifs en matière d'émissions de l'Accord de Paris. Quelques mois plus tard, en septembre 2019, plus de 7,6 millions de personnes ont participé à des manifestations partout dans le monde pour exiger la prise en charge de l'urgence écologique.¹⁵ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que l'activité humaine a déjà provoqué un réchauffement d'environ 1,0°C depuis le début de l'ère industrielle.¹⁶ Selon le récent *Rapport sur le climat changeant du Canada*, le pays se réchauffe en moyenne deux fois plus vite que le reste de la planète.¹⁷ Par des stratégies normatives facilitant la transition vers une économie carboneutre et le renforcement de la résilience climatique, le Canada se prémunit contre les aléas du climat qui marqueront les prochaines décennies.

Le réseau de normalisation canadien : Le CCN et ses partenaires travaillent assidûment depuis 50 ans pour être au diapason de l'évolution de la normalisation et des besoins de la population canadienne. Les organismes de réglementation et les entreprises utilisent de plus en plus les normes et les processus d'évaluation de la conformité pour créer des règles du jeu équitables sur le marché. Résultat : l'on constate désormais la nécessité de faciliter l'accès aux normes incorporées par renvoi dans la réglementation, tout en tenant compte des questions liées au droit d'auteur.

Le réseau de normalisation canadien

La recherche montre maintes et maintes fois que la normalisation contribue fortement au produit intérieur brut des économies avancées, comme celles du Canada, et a des incidences importantes sur la facilitation du commerce. Elle augmente l'efficacité des marchés, stimule l'innovation et constitue un substitut ou un complément efficace à la réglementation.

La normalisation est l'assise de l'économie du savoir du XXI^e siècle. Elle assure le bon fonctionnement d'à peu près tous les produits, services et processus – de l'interopérabilité des dispositifs (p. ex., lorsque les médecins utilisent des téléphones intelligents en salle d'opération) au traitement des plaintes des consommateurs ou à une fonction de gestion. Elle préserve la santé et la sécurité de l'ensemble de la population canadienne. Si un système de normalisation efficace est parfois invisible aux yeux de la majorité de la population, il n'en reste pas moins qu'il a une forte incidence sur leur vie, leur travail et leur prospérité économique.

Le réseau de normalisation canadien compte des milliers d'adhérents particuliers. Il s'agit notamment des partenaires du CCN issus des divers secteurs d'activité, des administrations publiques, des organismes non gouvernementaux et du grand public dont les représentants participent à la normalisation et à l'évaluation de la conformité. Les employeurs qui soutiennent leur action sont eux aussi des collaborateurs principaux du réseau. En fait, ce dernier comprend tous ceux et celles qui ont recours à la normalisation ou qui en bénéficient.

Pour déployer des stratégies de normalisation pour le pays, le CCN mise sur la mobilisation de ses principaux partenaires : organismes d'élaboration de normes; provinces et territoires, experts des activités de normalisation. Il s'attache à faire connaître les avantages de la normalisation aux décideurs clés, facilite l'adoption de positions stratégiques sur la normalisation, soutient la participation d'experts canadiens et accrédite les organismes d'évaluation de la conformité.

4. Objectifs et activités



Afin de conforter davantage le rôle névralgique du Canada dans la normalisation et de servir au mieux les intérêts du pays, les initiatives du CCN prévues pendant les exercices de 2020-2021 à 2024-2025 se déclinent en trois priorités stratégiques : innovation, leadership canadien, excellence organisationnelle.



Innovation

Le CCN encadre l'élaboration de stratégies de normalisation qui protégeront les droits de propriété intellectuelle et favoriseront la compétitivité nationale, régionale et internationale des innovateurs canadiens en vue de soutenir la croissance économique du pays.

RÉSULTAT	RÉALISATION ATTENDUE EN 2020-2021
1.1 Les intérêts et les priorités du Canada sont intégrés dans les normes et les processus d'évaluation de la conformité, ce qui aide les entreprises canadiennes à obtenir un avantage sur le marché.	<ul style="list-style-type: none">• 25 stratégies de normalisation proposées pour aider les entreprises canadiennes à acquérir un avantage sur le marché.• 59 % des entreprises canadiennes affirmant que les stratégies de normalisation ont dynamisé la création d'emplois, les débouchés commerciaux ou la génération de revenus.
1.2 La confiance numérique au Canada augmente grâce à des stratégies de normalisation qui accompagnent les entreprises et favorisent la transparence.	<ul style="list-style-type: none">• 6 organismes de certification accrédités par le CCN dans le cadre du programme fédéral de certification en cybersécurité destiné aux petites et moyennes entreprises (PME).• 200 PME certifiées en gestion de la cybersécurité.• Élaboration par le Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données d'une feuille de route définissant les priorités normatives.

Le CCN anime une concertation avec des innovateurs canadiens pour élaborer des stratégies de normalisation en leur fournissant un soutien personnalisé destiné à accélérer la commercialisation des technologies canadiennes et à éliminer les obstacles à leur adoption. Ce faisant, il aide les entreprises de différents secteurs – nouveaux et traditionnels – à croître et à élargir leurs débouchés commerciaux. En collaborant avec les innovateurs, il les accompagne tout au long du processus de normalisation, à l'échelle nationale et internationale.

Plus précisément, le CCN concentre ses efforts sur les secteurs d'activité émergents, berceaux de nombreuses innovations : intelligence artificielle, données, cybersécurité, écotecnologies, technologies agricoles, technologies océaniques, technologies de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée, technologies numériques.

Voici quelques chantiers qu'ouvrira le CCN :

- **Écotecnologies** : contribuer à la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone, peu polluante et peu gourmande en ressources en augmentant la capacité à soutenir les entreprises du secteur pour mettre en valeur la normalisation en vue de commercialiser et de faire adopter leurs produits, leurs technologies et leurs services. Par exemple, le CCN collabore avec des acteurs à la pointe de l'écotechnologie à l'élaboration de normes internationales sur de nouveaux produits forestiers, sur la vérification des technologies de réduction des émissions et sur la quantification des risques associés aux chaînes d'approvisionnement en biomasse.
- **Économies numériques** : le CCN poursuit le déploiement de stratégies de normalisation collectives dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la gouvernance des données, de la protection des renseignements personnels numériques et du système bancaire ouvert.
- **Modernisation des transports** : le CCN étudie des solutions de normalisation pour soutenir les nouveaux domaines et défis du transport : le transport ferroviaire urbain, les systèmes autonomes et les villes intelligentes connectées à l'Internet des objets (IdO).

1.1 Les intérêts et les priorités du Canada sont intégrés dans les normes et les processus d'évaluation de la conformité, ce qui aide les entreprises canadiennes à obtenir un avantage sur le marché.

Le Canada a une forte tradition de normalisation dans des secteurs établis, tels que la foresterie, le secteur minier et le management environnemental. Tout en continuant à consolider ses activités dans ces secteurs, le CCN doit aussi s'attaquer aux nouvelles possibilités de normalisation dans des domaines d'intérêt stratégique : mégadonnées, services bancaires ouverts et chaîne de blocs.

De plus, en tant que membre de l'écosystème canadien de l'innovation, le CCN soutient la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone, peu polluante et peu gourmande en ressources, en contribuant à positionner le pays comme un chef de file mondial de la normalisation des écotecnologies. Il collabore avec des entreprises de ce secteur et les conseille sur la manière dont la normalisation et l'accréditation peuvent les aider à commercialiser leurs technologies et leurs produits et à les faire adopter par le marché. Selon le cas, ces entreprises bénéficient d'un soutien complémentaire dans le cadre de l'Initiative d'innovation du CCN, laquelle guide et accompagne les innovateurs, facilite leurs travaux et leur fournit un financement pour qu'ils puissent déployer des stratégies de normalisation à l'échelle nationale et internationale. Le CCN a travaillé directement avec les figures de proue du secteur canadien, notamment FPIInnovations, Questor Technology et Ecostrat, afin d'élaborer des normes internationales sur la mise à l'essai de nouveaux produits forestiers, la vérification des technologies de réduction des émissions et la quantification des risques associés aux chaînes d'approvisionnement en biomasse.

On peut se procurer un avantage déterminant en façonnant les stratégies de normalisation autour du lancement d'un projet innovant. Une stratégie de normalisation peut consister en l'élaboration ou en la mise à jour d'une norme pour répondre à de nouvelles exigences, en la création d'un document normatif ou en la formulation de directives pour que les produits et les services soient conformes aux exigences particulières du marché.

Bon nombre des innovateurs qui bénéficient des services du CCN pour les guider vers la réussite n'avaient pas recouru au système de normalisation auparavant. Pourtant, ils expriment le besoin d'obtenir les directives et les conseils que propose le CCN. Par exemple, un innovateur a expliqué que ce n'est que lorsque son entreprise a commencé à se lancer à l'international qu'elle a constaté à quel point elle n'était pas préparée à affronter les aléas des marchés mondiaux. L'entreprise savait qu'elle devait agir, mais c'est grâce à l'aide du CCN qu'elle a pu déterminer qu'ISO 27001, *Management de la sécurité de l'information* était la norme à adopter. C'est ainsi que l'entreprise a pu obtenir sa certification.

Le CCN aide un autre innovateur à élaborer une norme internationale pour les capteurs marins, qui établira des exigences universelles afin d'assurer des résultats cohérents et une approche normalisée quant aux essais de performance et aux rapports connexes. Les consommateurs pourront ainsi réellement comparer les technologies lors de l'achat de capteurs marins. Grâce à cette norme, cet innovateur sera en mesure de soutenir la concurrence et de montrer le potentiel de son équipement, ce qui l'aidera à poursuivre sa croissance et à devenir un chef de file au Canada et à l'international.

Le partenariat avec les innovateurs donne des résultats. Jusqu'ici, 56 % des innovateurs interrogés indiquent que la normalisation a eu une incidence favorable sur la création d'emplois, les débouchés commerciaux et les revenus. En outre, les innovateurs reconnaissent les avantages découlant de la transmission du savoir pour permettre à leurs entreprises d'utiliser efficacement la normalisation comme instrument stratégique dans la commercialisation de leurs produits et technologies.

En 2016, à l'amorce de sa collaboration avec des innovateurs, le CCN a lancé trois projets pilotes. Aujourd'hui, il compte plus de 250 projets dans la filière innovation et prévoit être en mesure de réaliser toutes les stratégies de normalisation qu'il s'est engagé à mettre en œuvre au cours de la période couverte par le présent plan. Le CCN a récemment lancé son premier appel de projets et attribuera aux OEN des contrats totalisant 1,5 M\$ pour des solutions de normalisation dans des domaines tels que la qualité et l'innocuité des produits de cannabis et la lignine, une source d'énergie renouvelable fabriquée à partir des composants du bois. Dans le cadre du programme Propriété intellectuelle et normalisation, le CCN lancera en 2020 un appel de projets semblable, la mise en œuvre étant prévue à brève ou moyenne échéance au cours de la présente période de planification.

« Le Conseil canadien des normes a permis à Spartan de déployer rapidement sa technologie novatrice de test d'ADN sur le marché mondial. Grâce aux conseils du CCN, Spartan a accéléré la commercialisation de ses analyseurs d'ADN, et notre technologie est sur le point de devenir la norme dans les principaux marchés. Nous entendons collaborer avec le CCN dans les années à venir pour faire avancer le plan stratégique de Spartan. »

Paul Lem, fondateur et PDG de Spartan

La prestation de services individualisés offerte par le CCN aux innovateurs est une réussite, mais l'approche de l'organisme va devoir évoluer en raison de la demande croissante de services de normalisation. En tant que coordonnateur du système de normalisation canadien, le CCN rassemblera les acteurs des secteurs d'activité, des organismes de réglementation, du milieu normatif et de la société civile au sein de collectifs de normalisation sectorielle afin de repérer les lacunes à combler et d'améliorer la compétitivité. Cette démarche, que le CCN met actuellement à l'essai dans le domaine de la gouvernance des données, donnera naissance à des stratégies de normalisation canadiennes qui pourront être citées en référence dans la réglementation et mises de l'avant à l'échelle internationale au profit des secteurs d'activité du pays. Elle peut aussi être facilement adaptée pour aider les supergrappes d'innovation et les tables de stratégies économiques du Canada à élaborer des stratégies de normalisation.

Pour les produits et services novateurs, une commercialisation rapide s'impose. Ainsi, au cours de la période couverte par le présent plan, le CCN se concentrera sur le déploiement de nouvelles stratégies pour dynamiser l'application des outils normatifs et assurer le caractère utile des technologies. Dans un premier temps, un nouvel outil d'élaboration de spécifications techniques nationales a été élaboré en collaboration avec les OEN en tenant compte du rythme soutenu du milieu innovant. Les spécifications techniques présentent notamment l'avantage de pouvoir être élaborées plus rapidement par les OEN qu'une Norme nationale du Canada (NNC). Elles sont particulièrement pratiques lorsque la technologie ou le cadre réglementaire évolue rapidement ou qu'il n'est parfois pas possible d'obtenir un consensus absolu en faveur d'une NNC.

Le CCN est déjà témoin de l'utilisation de ce nouvel outil. Par exemple, un innovateur avait besoin d'une spécification technique applicable aux marchés canadien et états-unien pour promouvoir un produit hautement technique qui mesure l'intensité carbonique et vérifie la quantité de dioxyde carbone contenue dans les produits de béton et de ciment. Résultat : les administrations publiques et les entreprises ont désormais une solution prometteuse pour les aider à prendre des décisions d'achat respectueuses de l'environnement et pérennes.

Grâce à ces efforts conjoints et menés en partenariat avec les OEN, les innovateurs canadiens se voient offrir de nouvelles voies d'accès au marché et de l'aide pour intégrer des stratégies de normalisation le plus tôt possible dans le cycle d'élaboration des produits. Au cours de la période couverte par le présent plan, le CCN poursuivra ces travaux; il déploiera 25 nouvelles stratégies de normalisation l'an prochain et 34 autres à l'horizon 2023.

Le CCN propose diverses stratégies de normalisation pour répondre aux besoins des intervenants. Ces stratégies peuvent prendre différentes formes : élaboration de normes ou de spécifications techniques canadiennes ou internationales, ou encore organisation d'ateliers pour étudier les technologies émergentes par l'entremise de collectifs. Le calendrier des projets peut varier selon la stratégie de normalisation. Par exemple, l'élaboration d'une stratégie peut prendre jusqu'à quatre mois, les approbations, jusqu'à dix mois, et la réalisation, entre un mois et deux ans et demi.

Le CCN hiérarchise les projets en fonction des besoins et de l'engagement des intervenants, et veille à leur utilité en atténuant les risques qui s'y rapportent. Par ailleurs, il mène une étude chaque année pour mesurer les retombées de ces projets afin d'améliorer continuellement sa capacité de servir au mieux les intérêts du Canada et des intervenants.

Le financement du CCN destiné spécifiquement à servir les innovateurs prend fin en 2021-2022. Ainsi, il est très possible que l'écosystème de l'innovation et les innovateurs du pays ne reçoivent pas les conseils de normalisation dont ils ont besoin pour être compétitifs sur la scène internationale. Le CCN s'emploie à atténuer ce risque afin de continuer à offrir ce service aux Canadiens et aux Canadiennes.

1.2 La confiance numérique au Canada augmente grâce à des stratégies de normalisation qui accompagnent les entreprises et favorisent la transparence.

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont l'épine dorsale de l'économie canadienne, où la plupart des idées novatrices naissent et mûrissent. Pour soutenir CyberSécuritaire Canada, le programme fédéral de certification en cybersécurité, le CCN s'efforcera d'alléger le fardeau de la gestion des cybermenaces qui pèse sur ces entreprises, en leur offrant une solution gérable au moindre coût.

Le renforcement de la cybersécurité au Canada nécessite une concertation des administrations publiques, des secteurs d'activité et des citoyens. Le CCN et ses partenaires sont heureux de jouer un rôle modeste, mais essentiel pour contrer ce risque qui pèse sur l'économie du pays et le bien-être de sa population.

« Le CIO Strategy Council et ses membres sont très enthousiastes à l'idée d'encadrer l'élaboration d'une Norme nationale du Canada pour le programme de certification CyberSécuritaire Canada », a déclaré Jim Balsillie, coprésident du CIO Strategy Council. « En encadrant l'établissement et l'adoption de pratiques de sécurité rigoureuses, les entreprises canadiennes pourront à la fois faire croître leurs activités et mieux répondre aux attentes de leurs clients en matière de cybersécurité. »

Le CCN établira un programme de certification en cybersécurité pour les PME et lancera un programme d'accréditation au regard de la norme ISO 27001 – *Management de la sécurité de l'information* pour répondre aux exigences des grandes entreprises. Tandis que le CCN achèvera le déploiement de ce programme au cours des prochaines années, on s'attend à ce qu'au moins 200 PME soient certifiées en 2021, chiffre qui devrait passer à 5 000 d'ici 2025. Parmi les autres réalisations escomptées, citons la publication d'une nouvelle NNC à laquelle les entreprises canadiennes pourront se conformer pour se prémunir contre les cybermenaces.

En matière de gouvernance des données, le Canada préconise la relativisation de la concurrence, ainsi que la promotion de la transparence, de la portabilité et de l'interopérabilité. Grâce aux progrès du numérique, les organisations peuvent recueillir et stocker encore plus de données, ce qui permet de prendre des décisions toujours plus éclairées et plus rapides. Toutefois, ces progrès posent de nouveaux défis aux organisations : Comment recueillir et diffuser les bonnes données au bon moment? Comment gérer la propriété des données et les droits d'auteur, et comment traiter les données personnelles? Quelles règles respecter en matière de résidence des données?

Certaines de ces questions peuvent être gérées de façon indépendante par les organisations, mais bon nombre d'entre elles sont encadrées par des lois et des réglementations fédérales, provinciales et territoriales et par des politiques d'approvisionnement de plus en plus contraignantes. Le cadre législatif en matière de gestion des données est distancé par les progrès technologiques. Cet écart peut entraîner quelques incertitudes, avec lesquelles il faut composer. La normalisation peut contribuer à combler les lacunes, à réduire l'incertitude et à établir des points de référence pour la conformité réglementaire.

Pour relever ce défi national tout en s'alignant sur la Charte canadienne du numérique, le CCN a mis sur pied le Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données. Ce groupe, qui rassemble des experts et des acteurs motivés des sphères publique, industrielle et civile, est chargé de faire valoir la nécessité de stratégies normatives bien définies pour assurer une bonne gouvernance des données. À ce jour, le Collectif a attiré près de 200 participants et l'on s'attend à ce que ce chiffre augmente.

Lancé en mai 2019, le Collectif devrait produire un premier document d'ici l'été ou l'automne 2020, soit une feuille de route permettant de répertorier les lacunes normatives au Canada. Partant de ce constat, des normes devraient être élaborées dans quatre grands domaines : fondements de la gouvernance des données; collecte, organisation et classement; accès, diffusion et conservation; analyses, solutions et commercialisation.

L'objectif est ambitieux, et sa réalisation n'est pas sans risque en raison du manque de ressources et des contraintes de temps des experts canadiens en gouvernance des données, qui sont déjà fortement accaparés par leurs activités courantes. En outre, il faudra apporter des ajustements au système de normalisation pour s'attaquer à l'élaboration de cette nouvelle série de normes technologiques.

Néanmoins, au cours de la période couverte par le présent plan, le CCN affectera les ressources nécessaires pour bien relever les défis qui l'attendent. Toutes les parties concernées considèrent que cette initiative confortera la réputation du Canada en tant que chef de file mondial en matière de solutions de normalisation pour la gouvernance des données.



Leadership canadien

Le CCN crée des débouchés répondant aux priorités canadiennes grâce au rôle de chef de file qu'il joue à l'échelle nationale, régionale et internationale.

RÉSULTAT	RÉALISATION ATTENDUE EN 2020-2021
<p>2.1 Les intérêts canadiens sont représentés activement et efficacement pour influencer l'élaboration de normes internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 2 % du nombre de jeunes professionnels recrutés dans les comités techniques dans le cadre de la stratégie de recrutement et de fidélisation des membres du CCN • Augmentation de 20 % du nombre de normes internationales utilisées par les établissements universitaires ayant passé des ententes avec le CCN • Plan d'action découlant des résultats du sondage sur la satisfaction des experts canadiens de l'exercice précédent (sondages menés tous les deux ans) • Maintien à 95 % du taux de participation aux votes organisés par les comités techniques internationaux
<p>2.2 Le système canadien de normalisation va au-devant des besoins des intervenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de normalisation pour l'élaboration de normes internationales • Normes référencées dans les règlements mises à la disposition de la population canadienne • Mise en œuvre du plan d'action découlant des résultats du précédent sondage sur la satisfaction des clients des Services d'accréditation (sondages menés tous les deux ans) • Repérage de possibilités d'harmonisation des normes dans un secteur pour aplanir les obstacles au commerce intérieur
<p>2.3 Les politiques climatiques comprennent des stratégies de normalisation canadiennes et internationales à l'appui des infrastructures, des entreprises et des collectivités canadiennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 stratégies de normalisation supplémentaires visant à assurer la résilience des infrastructures canadiennes aux changements climatiques • Augmentation du taux d'adoption et d'utilisation des stratégies de normalisation élaborées dans le cadre de la phase I du programme d'infrastructures canadien • Intégration des normes du comité ISO/TC 207 (normalisation des systèmes et outils de management environnemental) dans les règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi que dans les règlements municipaux dans les dernières années du plan

2.1 Les intérêts canadiens sont représentés activement et efficacement pour influencer l'élaboration de normes internationales.

De nombreux pays se positionnent stratégiquement sur l'échiquier mondial pour se donner un avantage concurrentiel et profiter des vastes retombées économiques. Bon nombre d'entre eux adoptent des normes et cherchent à siéger à des comités techniques internationaux afin de mettre de l'avant leurs propres technologies et d'influencer en leur faveur les règles du marché.

Le CCN déploie des efforts stratégiques concertés pour asseoir la réputation du Canada en tant que conseiller de choix et influenceur dans le monde de la normalisation internationale. À ce chapitre, sa directrice générale a été nommée au Conseil de l'ISO et la vice-présidente de sa Direction des normes et des relations internationales a été élue au Bureau de gestion technique de l'ISO, organe de gouvernance responsable de la gestion générale des comités techniques de l'ISO.

Les activités de normalisation au pays reposent sur un vaste réseau d'experts canadiens. Veiller à ce que ces derniers puissent influencer le travail des comités à l'échelle régionale et internationale dans des secteurs névralgiques de l'économie canadienne est au cœur de l'orientation stratégique du CCN. Le Canada s'appuie sur plus de 2 000 experts bénévoles de calibre mondial qui consacrent leur temps et leur expertise à l'inclusion des perspectives canadiennes dans l'élaboration de normes internationales. Le Canada est très bien représenté au sein du comité technique de l'ISO qui élabore les normes sur l'intelligence artificielle (IA), domaine d'intervention ciblé par le CCN. Cette participation permet au Canada de faire croître et mûrir sa propre industrie de l'IA, et de promouvoir son savoir-faire en la matière à l'international; toutefois, il est difficile d'attirer et de retenir des experts canadiens dans des domaines aussi complexes.

L'importance de faire participer la prochaine génération d'experts, en particulier les entrepreneurs et les jeunes professionnels, à l'élaboration des normes ne fera que s'accroître. Ne pas agir, c'est risquer grandement de faire perdre du terrain au Canada sur la scène internationale. La stratégie du CCN consiste notamment à remanier les trousseaux d'outils et les programmes de formation mis à la disposition des experts pour

qu'ils se sentent outillés et soutenus. De plus, un programme de recrutement axé sur les jeunes leaders sera créé pour encourager la participation de ces derniers et leurs apports. L'objectif est d'atteindre un public plus large, de faire connaître la normalisation et d'intégrer le point de vue de la prochaine génération d'experts dans l'élaboration des normes.

Le programme de recrutement des jeunes professionnels portera sur le recrutement et la formation de jeunes professionnels en vue de leur intégration dans le réseau canadien de normalisation, ce qui constitue l'objectif principal du CCN et de ses partenaires.

En 2019, avec cet objectif en ligne de mire, le CCN a consulté les intervenants et élaboré le cadre de participation des jeunes professionnels à la normalisation. Ce cadre fournit des directives sur la participation de la prochaine génération de professionnels à l'élaboration des normes, notamment sur leur recrutement et leur maintien en poste. Leur participation implique qu'ils mettent bénévolement leur expertise et leur temps au service de la normalisation.

Aux fins de ce cadre, un jeune professionnel est défini comme étant un citoyen canadien, un résident canadien ou un ressortissant étranger travaillant pour une organisation canadienne, âgé de moins de 40 ans et possédant une expertise de travail dans son domaine de compétence. Le programme sera annoncé sur le site Web du CCN, dans son infolettre mensuelle, et dans le cadre des activités de collaboration et de promotion de l'organisme avec les OEN ainsi qu'avec les partenaires des réseaux industriels et professionnels concernés dans l'ensemble du pays.

Sur la base de recherches approfondies et de consultations menées avec des partenaires externes et internes, un plan d'action est actuellement élaboré pour inclure les jeunes professionnels dans les activités d'élaboration de normes. La mise en œuvre du programme couvrira les volets suivants :

- Partenariats et collaboration
- Information et mobilisation
- Communication et sensibilisation
- Éducation et formation

Les activités du programme comprendront des possibilités de participer à des réseaux professionnels déterminés et viseront une participation accrue des jeunes professionnels aux comités parallèles du CCN, aux comités de gouvernance de l'ISO et aux comités techniques et aux sous-comités de l'IEC, une plus grande représentation dans les rôles de direction des travaux normatifs, une sensibilisation accrue à la normalisation ainsi que la participation aux concours internationaux et aux activités de normalisation.

Par conséquent, au cours de la période couverte par le présent plan, le CCN poursuivra ses efforts pour mettre en œuvre une stratégie de recrutement visant à attirer, à former et à retenir des experts qualifiés et efficaces pour siéger aux comités d'importance stratégique pour le Canada. D'ici 2023, le CCN prévoit une hausse de 4 % de la participation dans les domaines visés, suivi d'une autre augmentation de 6 % d'ici 2025.

La concertation du CCN avec le milieu universitaire est un autre levier essentiel pour mieux faire connaître les avantages liés à la normalisation et renforcer les capacités dans ce domaine. Le CCN a déjà pris des mesures importantes dans ce sens, mais il peut en faire davantage. Ainsi, au cours des cinq prochaines années, il poursuivra ses activités de sensibilisation auprès du milieu universitaire afin de mieux faire connaître les avantages liés à la normalisation.

Le CCN travaille à l'élaboration d'un cadre de promotion de la normalisation dans le milieu universitaire. Celui-ci orientera les démarches pour susciter la participation des universitaires. Il favorisera aussi l'intégration des normes dans les programmes d'études, l'objectif étant d'augmenter la participation du corps enseignant et des chercheurs à l'élaboration de normes et aux activités connexes.

Certaines activités de prise de contact initial avec le monde universitaire sont en cours pour créer un réseau de soutien. Cinq (5) établissements d'enseignement ont été choisis pour amorcer le programme de sensibilisation du CCN visant le milieu universitaire. Depuis octobre 2019, ces établissements ont accès aux normes ISO ou IEC à un prix subventionné pour les étudiants par l'entremise de leurs bibliothèques.

L'objectif du CCN : augmenter de 20 % d'ici 2021 le nombre de normes internationales utilisées par les universités ciblées et enregistrer une hausse supplémentaire de 40 % au cours de la période couverte par le présent plan.

2.2 Le système canadien de normalisation va au-devant des besoins des intervenants.

Pour être pleinement efficace dans les services qu'il offre aux Canadiens et aux Canadiennes, le CCN doit non seulement régler les problèmes d'attrition de son groupe d'experts canadiens, mais aussi veiller à ce que le Canada soit représenté dans les sphères normatives qui reflètent les priorités du pays. Au cours de la période couverte par le présent plan, le CCN travaillera avec ses partenaires et les intervenants du milieu de la normalisation à la formulation d'une stratégie d'élaboration de normes internationales qui établira et allouera les ressources pour participer aux comités techniques qui sont les plus utiles au pays.

L'une des priorités du CCN est d'accroître le nombre de normes incorporées par renvoi dans les règlements pour contribuer à générer des retombées économiques et sociales pour la population canadienne. Ce faisant, l'organisme poursuivra également les travaux entrepris avec les OEN pour faciliter l'accès aux normes, en réponse aux demandes des administrations publiques et des secteurs d'activité. L'élaboration de normes ne se fait pas gratuitement, et la propriété intellectuelle qu'elles contiennent est protégée par le droit d'auteur.

Pour rendre les normes plus accessibles, bon nombre d'OEN offrent l'accès aux normes référencées dans la réglementation en mode consultation. En tant qu'organisme encadrant le système de normalisation canadien, le CCN demeure résolu à collaborer avec les OEN et les organismes de réglementation pour améliorer l'accès aux normes référencées dans la réglementation, tout en soutenant la protection des droits d'auteur.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire les obstacles au commerce intérieur par l'entremise de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). Les provinces et territoires canadiens jouent un rôle prépondérant dans l'élimination des obstacles qui entravent indûment les échanges afin de favoriser la libre circulation des biens et des travailleurs au Canada. Le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) du CCN a d'ailleurs joué un rôle déterminant dans la conclusion de la première entente de conciliation de la Table de conciliation et de coopération en matière de

réglementation (TCCR) concernant le numéro d'enregistrement canadien des équipements sous pression. En 2020-2021, le CCN étudiera les possibilités d'harmonisation pour les monteuses d'installations au gaz et définira d'autres secteurs pour lesquels les travaux d'harmonisation seront achevés en 2023 et 2025.

En instaurant des normes et des systèmes d'évaluation de la conformité efficaces, on s'assure que les produits, les processus et les services répondent aux exigences réglementaires. En sa qualité d'organisme d'accréditation national du Canada, le CCN joue un rôle capital pour répondre aux demandes actuelles et futures en matière de systèmes d'évaluation de la conformité et de services d'accréditation. Pour ce faire, il doit disposer d'un bassin d'évaluateurs compétents et qualifiés. Pour maintenir un tel bassin, le CCN poursuivra la mise en œuvre de son plan de ressources axé sur les évaluateurs afin de fournir les services demandés par ses clients toujours plus nombreux.

2.3 Les politiques climatiques comprennent des stratégies de normalisation canadiennes et internationales à l'appui des infrastructures, des entreprises et des collectivités canadiennes.

Le Canada est un pays aux temps extrêmes. Les vents violents, la variation des températures et des régimes de précipitations, la fonte du pergélisol : tous compromettent les immeubles, les routes, les ponts et d'autres infrastructures partout au pays, ainsi que la sécurité de la population. Il est inconcevable de ne rien faire pour atténuer les effets des changements climatiques. Un rapport du gouvernement avance d'ailleurs qu'une telle inaction pourrait coûter 300 G\$ au pays au cours des dix prochaines années.

Depuis 2016, le Programme d'infrastructures et d'adaptation aux changements climatiques du CCN a donné naissance à des stratégies de normalisation pour atténuer les effets de ces changements. Par exemple, la série de normes élaborées par les OEN pour promouvoir les pratiques exemplaires en matière de protection contre les inondations lors de la conception et de la réalisation de projets résidentiels a été adoptée par le secteur des assurances et est en passe d'être

intégrée dans le *Code national du bâtiment du Canada*. En outre, le volet « Grand Nord » du programme connaît un intérêt marqué. Les manuels sur les pratiques exemplaires de construction du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest renvoient désormais à la norme sur les études géotechniques des sites, un outil essentiel pour concevoir, construire et entretenir efficacement des bâtiments dans les zones de pergélisol.

Le volet nordique de ce programme prévoit une collaboration directe avec les gouvernements territoriaux, les résidents du Nord et les spécialistes de l'adaptation aux changements climatiques pour contribuer à relever les défis posés par les changements climatiques auxquels sont confrontées les populations canadiennes qui vivent dans l'Arctique. De nouvelles ressources, sous forme de normes, de documents d'orientation et de programmes de formation en salle, ainsi que des ressources pensées pour les collectivités ont été élaborées pour affronter la fonte du pergélisol, l'augmentation des températures et les changements dans la configuration des précipitations. Grâce à la collaboration avec des partenaires du Nord, bon nombre de ces ressources sont désormais opérationnelles sur le terrain et, dans un avenir proche, les manuels sur les pratiques exemplaires de construction du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest feront référence aux normes élaborées, ce qui en favorisera encore plus l'adoption.

Le CCN travaille également avec les autorités fédérales compétentes pour soutenir l'intégration des systèmes de connaissances autochtones et des recherches scientifiques. Une fois cette intégration terminée, les collectivités auront accès à de nouvelles ressources de planification de l'adaptation aux changements climatiques qui seront fondées sur les connaissances autochtones, la science et les perspectives locales, et qui pourraient soutenir les processus décisionnels ayant une incidence sur les peuples autochtones.

Le CCN prévoit poursuivre ses travaux avec les populations urbaines, rurales, nordiques et autochtones pour créer des stratégies de normalisation qui intègrent les risques climatiques, ainsi que les connaissances traditionnelles autochtones, et ainsi renforcer la résilience des infrastructures à long terme.

Les stratégies de normalisation adaptées aux risques climatiques sont non seulement un moyen d'inscrire la résilience des infrastructures dans la durée, mais aussi de protéger la sécurité de la population canadienne.

Plus précisément, le CCN progresse dans l'élaboration de stratégies de normalisation qui se déclinent en quatre volets :

- Outiller les acteurs de la normalisation pour lutter contre les changements climatiques : le CCN finance des recherches essentielles pour aider les acteurs de la normalisation à formuler de meilleures hypothèses, basées sur les prévisions climatiques pour les 50 à 100 prochaines années.
- Exploiter pleinement les données météorologiques et climatiques : le CCN élabore des stratégies de normalisation qui permettront d'accroître la quantité, la qualité et la disponibilité des données climatiques et météorologiques importantes provenant de tout le pays.
- Penser des infrastructures résistantes aux phénomènes météorologiques extrêmes : le CCN élabore des stratégies de normalisation pour atténuer certains des défis les plus urgents posés par les changements climatiques, notamment les canicules, les incendies de forêt, les vents violents et les inondations.
- Aider les collectivités nordiques à s'adapter à l'évolution rapide du climat : le CCN élabore des stratégies de normalisation pour s'adapter aux conditions climatiques, géographiques, socioéconomiques et culturelles particulières du Nord canadien, notamment des normes sur les études géotechniques pour les fondations de bâtiments construites dans le pergélisol, sur la gestion des risques liés aux charges neigeuses, et sur la planification, la conception et la maintenance de systèmes de drainage dans les communautés du Nord.

Le financement alloué au CCN pour appuyer les travaux sur l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques prend fin en 2020-2021, mais ces travaux doivent se poursuivre. C'est pourquoi, en prévision de la reconduction du programme, le CCN mène une consultation nationale auprès des intervenants afin de

répertorier les lacunes qui subsistent. Le nouveau programme pourrait comprendre une intensification des efforts déployés pour accroître les capacités d'adaptation; de nouvelles stratégies de normalisation pour les incendies, pour l'érosion et pour la résilience des côtes; d'autres domaines à l'appui des mesures climatiques, comme l'électrification et la résilience sobre en carbone.

L'intégration des pratiques exemplaires internationales les plus récentes aux normes canadiennes éclairera les mesures d'adaptation climatique au pays. Le CCN est bien placé pour y voir. En 2019, il a assumé la direction du secrétariat du comité technique ISO/TC 207, Management environnemental. Ce comité et ses nombreux sous-comités détiennent une expertise approfondie dans le domaine des systèmes et des outils de management environnemental à l'appui du développement durable.

Au cours de la période couverte par le présent plan, le CCN mettra à profit cette expertise en recensant et en présentant les priorités aux fins d'analyse et d'intégration dans l'élaboration de futures normes. Sa stratégie consistera également à travailler avec ses partenaires à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale et municipale pour veiller à l'intégration des pratiques exemplaires élaborées par l'ISO/TC 207 dans les politiques et programmes pertinents.

« Les risques liés aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes mettent de plus en plus à l'épreuve le tissu économique et social du Canada. À l'inverse, le leadership du CCN pour faciliter l'élaboration de lignes directrices et de normes visant à atténuer les risques liés aux conditions météorologiques extrêmes contribue grandement au maintien de la continuité des activités d'un océan à l'autre et, en fin de compte, au bien-être de toute la population canadienne. »

Blair Feltmate, président du Centre Intact d'adaptation au climat, Université de Waterloo



Excellence organisationnelle

Le CCN fournit des services répondant aux besoins des intervenants en s'appuyant sur un effectif formé de professionnels du savoir hautement performants ainsi que sur une solide collaboration avec des experts canadiens, les administrations publiques, les secteurs d'activité et les partenaires du réseau de normalisation.

RÉSULTAT	RÉALISATION ATTENDUE EN 2020-2021
3.1 Le CCN dispose d'un effectif dévoué, qualifié et diversifié	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action pour donner suite aux résultats du sondage sur l'engagement des employés de 2019-2020 (sondage mené tous les deux ans) Mise en œuvre de la nouvelle mouture de la stratégie quinquennale de gestion des talents
3.2 Mise en œuvre de pratiques et d'outils de gestion efficaces et performants au service de la réalisation des programmes et de la prestation des services du CCN	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place à 25 % de l'architecture d'entreprise numérique destinée à renforcer la corrélation entre les solutions technologiques et les besoins opérationnels du CCN Évaluation des écarts dans le cadre de la quête de la certification ISO 9001:2015 <i>Systèmes de management de la qualité – Exigences</i>
3.3 Étendre le rayon d'action du CCN par ses programmes et services	<ul style="list-style-type: none"> Financement supplémentaire de 500 000 \$ généré par l'offre de programmes et de services

3.1 Le CCN dispose d'un effectif dévoué, qualifié et diversifié.

Le CCN est un organisme fournissant des services professionnels axés sur le savoir. Ainsi, sa capacité à réaliser le présent plan repose entièrement sur une équipe spécialisée et diversifiée de professionnels dotés des bons outils pour évoluer dans l'économie actuelle, qui est complexe et axée sur les services.

Par conséquent, le CCN s'emploie à renforcer ses forces vives pour continuer de déployer des stratégies de normalisation au profit de toute la population canadienne. Il a multiplié ses efforts de recrutement afin d'en garantir le caractère inclusif ainsi que d'attirer et de conserver des employés ayant des compétences variées et particulières pour encadrer efficacement le réseau de normalisation canadien. Tous les employés ont reçu une formation sur les valeurs et l'éthique déontologiques, le CCN se distinguant par sa capacité à opérer avec respect, intégrité et professionnalisme et à briller par l'excellence de son service.

Le CCN continue de favoriser une culture où son personnel prend plaisir à participer activement à une foule d'activités. Deux fois par an, le Comité social organise des activités de consolidation d'équipe. Par ailleurs, les directions du CCN encadrent à tour de rôle la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada. D'autres activités sont également organisées pour promouvoir la santé mentale, notamment des promenades à l'heure du dîner, des excursions de patinage, des séances antistress, une salle au calme pour la méditation, la prière et la relaxation, et plus récemment, une conférence présentée par Elizabeth Manley, médaillée d'argent aux Jeux olympiques.

Les employés dévoués font des efforts supplémentaires, apprennent davantage et plus rapidement, et sont plus créatifs. L'engagement des employés est un facteur qui ne saurait être sous-estimé. En effet, les stratégies d'engagement des employés ont fait leurs preuves pour réduire le roulement des effectifs, améliorer la productivité et l'efficacité, et accroître le taux de fidélisation de la clientèle.

Plus important encore, les employés dévoués sont plus heureux, tant au travail que dans leur vie personnelle. À l'exercice 2019-2020, le sondage sur l'engagement du personnel a recensé un taux de satisfaction de 81 %, une augmentation de 4 % par rapport à l'exercice 2017-2018. Mais le CCN peut mieux faire. Des plans d'action sont mis en œuvre pour parfaire la culture d'entreprise et le milieu de travail. Le CCN est doté d'un excellent programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés et commence à élaborer un programme de mentorat officiel. En outre, il dispose de politiques visant à encourager la conciliation travail-vie personnelle. Il préconise un milieu de travail sain et veille à ce que les employés reçoivent la formation dont ils ont besoin pour poursuivre leur cheminement de carrière, exceller dans leurs fonctions et continuer de faire évoluer les prestations de services de l'organisme. Des travaux sont également en cours pour asseoir la position du CCN en tant qu'employeur de choix. Au cours de la période couverte par le présent plan, le CCN améliorera et renforcera les compétences du personnel en poursuivant ses efforts de recrutement, en offrant des possibilités de perfectionnement personnel et professionnel et en planifiant la relève. En outre, il renouvellera sa stratégie de gestion des talents sur une période de cinq ans, qui sera axée sur le renforcement d'une culture d'innovation, de diversité et de haute performance, et donnera suite aux résultats du dernier sondage sur l'engagement des employés.

3.2 Des pratiques et des outils de gestion efficaces et performants au service de la réalisation des programmes du CCN

Conformément à sa culture de l'excellence du service, le CCN doit veiller à ce que ses processus et outils opérationnels lui permettent de suivre l'évolution des objectifs compris dans son mandat et de continuer à les atteindre, et de maintenir son statut d'accréditeur international.

Conformément aux valeurs du CCN, les employés disposent d'outils qui leur confèrent une grande flexibilité et qui favorisent une approche collaborative. Le CCN a également mis en œuvre un système de gestion de l'apprentissage pour faciliter l'intégration des nouveaux employés et offrir une formation uniforme à ses évaluateurs techniques, lesquels jouent un rôle primordial dans la prestation des services d'accréditation. Par ailleurs, le CCN poursuit la mise en œuvre de la plateforme de collaboration pour l'élaboration de normes (Espace Normes), afin de doter ses experts canadiens des outils dont ils ont besoin pour participer, au nom du Canada, aux travaux des comités techniques de normalisation. Plus de 200 comités techniques utilisent à présent cette plateforme.

À l'instar de nombreuses organisations dans le contexte opérationnel actuel, le CCN s'attelle aussi à avoir des outils et des systèmes appropriés pour la gestion de l'information et de la technologie afin de lutter contre les cybermenaces et de rester en phase avec le système de normalisation en constante évolution.

Le CCN est officiellement doté d'un système de management de la qualité qui définit les politiques, les processus et les procédures nécessaires à la planification et à la réalisation de ses activités opérationnelles en conformité avec l'approche Lean. Il réalise actuellement une évaluation des écarts dans l'optique d'obtenir la certification ISO 9001:2015, *Systèmes de management de la qualité – Exigences à l'horizon 2021-2022*.

Au cours de la période couverte par le présent plan, le CCN élaborera et mettra en œuvre une stratégie d'architecture d'entreprise numérique pour renforcer la corrélation entre les solutions technologiques et ses besoins opérationnels. Grâce à cette stratégie, il dégagera des ressources et modernisera ses pratiques de gestion de l'information et ses outils opérationnels. Cette stratégie lui permettra aussi d'accroître encore sa rapidité d'intervention et de renforcer sa capacité à mobiliser tous les intervenants et à améliorer les services qu'il leur propose. Enfin, elle contribuera à la réalisation des objectifs relatifs à la qualité, au partage et à la sécurité des données.

3.3 Étendre le rayon d'action du CCN par ses programmes et services

La réussite à long terme du CCN est fonction d'une gestion financière solide et d'une réalisation rigoureuse des initiatives prévues. Malgré ses ressources limitées, le CCN continue de faire œuvre utile. Il s'est engagé à gérer ses ressources financières avec prudence, mais il est confronté à des pressions financières croissantes, car les

attentes des intervenants envers lui sont de plus en plus grandes.

Dans les budgets de 2016, 2017 et 2018, le CCN a reçu un financement temporaire pour mettre en œuvre plusieurs initiatives. Ce financement lui a permis non seulement de respecter des engagements précis visant l'élaboration de stratégies normatives à l'appui de l'innovation, des droits de propriété intellectuelle, de la cybersécurité et de l'adaptation des infrastructures, mais aussi de mieux faire connaître les avantages socioéconomiques de la normalisation au Canada.

Pour soutenir le rythme actuel des réalisations et répondre à ces demandes croissantes, le CCN cherche des moyens novateurs d'assurer la pérennité de ses services. Au cours de la période couverte par le présent plan, il s'emploiera à tirer parti de son expertise en matière de normalisation pour générer des fonds supplémentaires dans le cadre des programmes et services existants.

50 ans, ça se fête! Octobre 2020 marquera le 50^e anniversaire du CCN en tant que conseiller de choix du Canada en matière de normalisation. La célébration de cet anniversaire sera une formidable occasion de mettre en valeur le rôle du CCN et du réseau de normalisation canadien, en faisant ressortir les avantages socioéconomiques de la normalisation au pays. Ce sera l'occasion de remercier les partenaires du CCN et de souligner leurs apports et leur rôle névralgique au sein du réseau. Ce sera aussi le moment de célébrer le cheminement de l'organisme et de mettre à l'honneur ses ressources les plus précieuses, à savoir ses employés. Les célébrations débiteront avec la présentation d'une identité visuelle modernisée et une collection d'histoires de réussite distillées stratégiquement par les canaux de communication du CCN. Ce thème sera décliné au cours des activités phares organisées pour célébrer la Journée mondiale de l'accréditation et la Journée mondiale de la normalisation. De concert avec ses partenaires, le CCN multipliera les occasions de souligner cet anniversaire important.



Synthèse des risques

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN évalue régulièrement les risques généraux auxquels il est exposé. Il applique la norme internationale *ISO 31000 Management du risque*. Il s'appuie aussi sur les lignes directrices du Conseil du Trésor pour encadrer ses pratiques de gestion des risques et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation appropriées.

Le CCN surveille attentivement les risques à l'aide de son registre des risques d'entreprise. Ce registre fait l'objet de mises à jour et de rapports réguliers à la direction ainsi qu'au Comité de vérification et au Conseil du CCN. Dans le cadre de son processus de gestion du risque, le CCN examine également les résultats financiers trimestriels et les évalue en fonction des secteurs qui présentent un risque permanent. Les principaux risques qu'il surveillera et gèrera durant l'exercice 2020-2021 sont présentés ci-après.

Pérennité du financement : Faute d'un financement suffisant et pérenne, la capacité du CCN à répondre aux attentes risque de s'éroder. C'est pourquoi l'organisme a mis en œuvre une stratégie visant à accroître le financement en s'appuyant sur des sources complémentaires, notamment en élargissant son offre de programmes d'accréditation ainsi qu'en demandant des crédits budgétaires supplémentaires.

Forces vives : Le CCN est confronté au risque de ne pas pouvoir retenir et attirer les ressources nécessaires à l'exercice de son rôle de conseiller de choix en matière de normalisation et de responsable du réseau canadien de normalisation. Pour contrer ce risque de même que les risques d'attrition pesant sur les évaluateurs techniques des Services d'accréditation et les experts canadiens en normalisation, le CCN a déployé des stratégies de recrutement et de fidélisation afin de conserver et de développer ses équipes formées de professionnels du savoir hautement performants.

Accès aux normes incorporées par renvoi dans la réglementation : Puisque le CCN poursuit ses travaux visant à augmenter le nombre de normes citées en référence dans les règlements, il doit également veiller à l'accessibilité de ces normes. L'élaboration de normes n'est pas gratuite, et la propriété intellectuelle qu'elles contiennent est protégée par le droit d'auteur. Le CCN collaborera avec les OEN pour contrer ce risque, ainsi que pour examiner et mettre en œuvre les recommandations visant à accroître l'accessibilité des normes référencées dans les règlements.

Gestion de l'information et technologie de l'information : En l'absence de processus et d'outils efficaces, le CCN risque d'accuser un retard dans la réalisation des objectifs compris dans son mandat et d'avoir du mal à conserver son statut d'accréditeur international. C'est pourquoi il déploie une feuille de route pluriannuelle pour la mise en place d'une architecture d'entreprise numérique afin de moderniser ses équipements et de faciliter la protection et la gestion des données.

Cybersécurité : La capacité du CCN à résister aux cybermenaces risque d'être restreinte s'il ne met pas en œuvre des pratiques préventives et rigoureuses en matière de cybersécurité. Pour contrer ce risque, le CCN a élaboré une politique et un programme formation pour sensibiliser les employés à la cybersécurité et les inciter à toujours faire preuve de diligence. Il s'est aussi muni de systèmes et de procédures pour intervenir efficacement en cas d'incidents, résoudre le problème et rétablir la situation.

5. Sommaire financier



Le CCN propose un plan pour soutenir sa récente croissance, réaliser tous les objectifs des programmes de financement temporaire et faire jouer ses programmes phares en vue d'en multiplier les bienfaits socioéconomiques pour la population canadienne. Pour financer cette action, il entend, sur les cinq prochaines années, s'appuyer sur une initiative de croissance durable pour dégager de nouvelles recettes totalisant 10 M\$.

Soucieux de respecter les priorités stratégiques, le CCN mène une gestion prévisionnelle : il évalue régulièrement les dépenses afin de les maîtriser.

Efforts principaux

Le CCN mettra le plan en œuvre en consacrant des ressources pour faire valoir les intérêts, les valeurs et la diversité du Canada au sein de la normalisation nationale et internationale. De plus, il continuera à apporter son concours aux experts du pays et déploiera de nouvelles stratégies pour mobiliser la prochaine génération de professionnels et le milieu universitaire.

Il s'engage aussi à dépenser un montant supplémentaire de 4,3 M\$ sur cinq ans pour moderniser son parc informatique et numériser les services qui s'y rattachent. Pour ce faire, il poursuivra le renouvellement de l'architecture des systèmes numériques, toujours dans une logique d'optimisation. Enfin, afin de bien encadrer et dynamiser les effectifs, il prendra des mesures judicieuses pour mettre en œuvre les volets actuels et révisés de son plan de gestion des talents.

Ces dernières années, une enveloppe bonifiée a été débloquée pour les programmes d'innovation, d'infrastructures, de propriété intellectuelle et de cybersécurité du CCN. Plus précisément, le CCN s'est vu allouer :

- 11,7 M\$ (2016 à 2021) pour élaborer des stratégies normatives visant à faciliter l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques;
- 14,4 M\$ (2017 à 2022) pour concevoir des stratégies normatives à l'appui du Plan pour l'innovation et les compétences du Canada et des supergrappes d'innovation;
- 11 M\$ (2018 à 2023) pour définir des stratégies normatives ayant pour but de soutenir le programme de propriété intellectuelle, suivi d'un financement annuel continu de 2,3 M\$ une fois cette période écoulée;
- 1,6 M\$ (2019 à 2022) pour mettre sur pied un programme de certification à l'appui du programme CyberSécuritaire Canada.

Les dépenses liées à ces programmes continueront d'augmenter jusqu'à l'exercice 2022-2023. Elles diminueront ensuite pendant l'exercice 2023-2024, qui marque la fin de ce financement temporaire. Entretemps, le CCN lancera un nouveau programme national de certification en cybersécurité qui sera offert selon un modèle de recouvrement intégral des coûts.

Excédent cumulé

Organisme à but non lucratif, le CCN vise, conformément à ses politiques, un excédent cumulé de 1 M\$. Récemment, les crédits alloués à certains programmes ont entraîné un excédent temporaire. Or celui-ci, une fois les programmes menés à terme, sera rapidement recyclé pour renforcer l'organisme et ses infrastructures. Bien encadrée,

cette redistribution, qui s'étale sur plusieurs années, permettra au CCN de poursuivre ses grandes priorités dans l'immédiat et à long terme.

Le CCN prévoit donc d'afficher des déficits pendant les quatre prochaines années avec à l'horizon 2024-2025 un nouvel excédent, fruit des initiatives pérennes entretemps lancées.

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	Réal 2018- 2019	Plan 2019- 2020	Prévisions 2019- 2020	Plan				
				2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
Excédent / (Déficit) net de l'exercice	2 275	-1 060	569	-1 069	-2 352	-1 669	-991	257
Excédent cumulé, début	4 286	6 561	6 561	7 130	6 061	3 709	2 040	1 049
Excédent cumulé, fin	6 561	5 501	7 130	6 061	3 709	2 040	1 049	1 306
Excédent cumulé visé			1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Excédent visé disponible pour les possibilités / risques stratégiques			6 130	5 061	2 709	1 040	49	306

Principales hypothèses

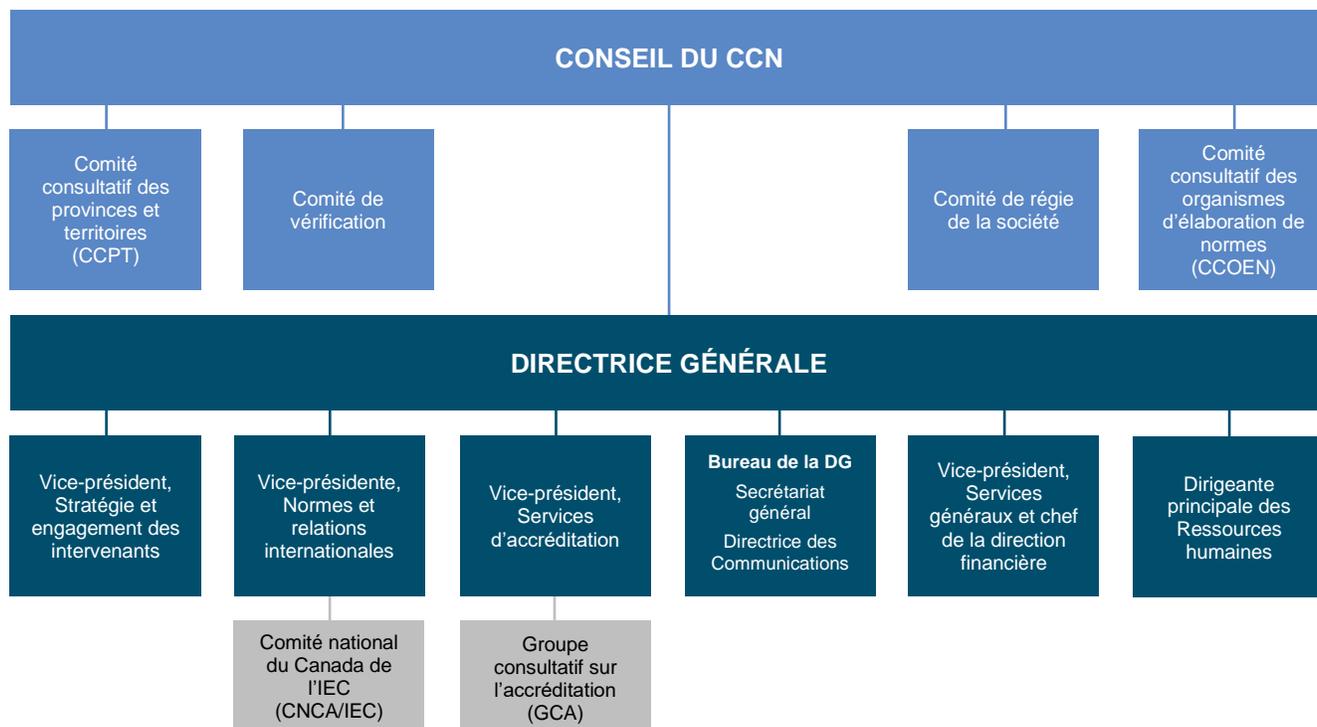
Les budgets d'exploitation et d'immobilisations du CCN sont établis en fonction des activités d'exploitation prévues dans les limites des contraintes décrites ci-dessus et sont fondés sur les hypothèses suivantes :

- effet inflationniste de 2 % par an sur les salaires et d'autres dépenses pour tenir compte des taux d'inflation prévus.
- augmentation initiale de l'effectif pour soutenir les nouvelles initiatives stratégiques, suivie d'une diminution dans les dernières années marquant la fin des initiatives bénéficiant d'un financement temporaire.
- taux de postes vacants de 10 %, pendant les deux premières années du plan, reflet de l'effet que devrait engendrer la création de nouveaux postes liés aux initiatives stratégiques, suivi d'un retour au niveau de référence (8 %) de la troisième à la cinquième année du plan pour tenir compte du calendrier des dotations en personnel.
- les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.
- augmentation du financement pour les initiatives de gestion de l'information/technologie de l'information, passant de 0,5 M\$ la première année à 1,4 M\$ la troisième année, suivie d'une diminution progressive les deux dernières années du plan.
- soutien annuel de 1 M\$ pendant les cinq années du plan aux bénévoles canadiens représentant le Canada au sein de comités techniques de l'ISO/IEC.
- mise en place d'un programme de certification pour soutenir CyberSécuritaire Canada. Comptant, après cinq ans, 10 organismes de certifications adhérents servant 5 000 PME, il s'inspirera d'initiatives comparables et augmentera de 2,5 M\$ les recettes des Services d'accréditation après cinq ans.

Les états financiers et les budgets du CCN sont présentés en détail à l'annexe B.

ANNEXE A: Structure de gouvernance de l'organisme

Le conseil d'administration du CCN est secondé par deux comités permanents et deux comités consultatifs établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Il est également soutenu par une équipe de direction formée de huit cadres, ainsi que par un comité et un groupe consultatifs complémentaires (indiqués ci-dessous).



Conseil du CCN

Le CCN est régi par un conseil d'administration (le « Conseil »), formé en grande partie de bénévoles, qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Le Conseil est composé de 13 membres : 10 sont nommés par le gouvernement fédéral et les trois autres y siègent en vertu de leurs postes de président ou de vice-président au sein des comités établis en vertu de la Loi sur le CCN. Le Conseil encadre l'orientation stratégique du CCN, en s'assurant que celui-ci remplit bien son mandat, et le conseille sur les questions de gouvernance.

Les membres du Conseil du CCN sont nommés de façon à représenter un large éventail d'intérêts des secteurs privé et public. Ils possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires pour définir les axes stratégiques de l'organisme, l'orienter relativement aux questions de gouvernance et veiller à ce qu'il remplisse son mandat.

Le Conseil compte deux comités permanents : le Comité de vérification et le Comité de régie de la société. Le Comité de vérification aide le Conseil du CCN à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui a trait à l'encadrement de la gestion financière de l'organisme, notamment la communication de l'information financière, les contrôles comptables et financiers internes, les budgets, les processus d'audit interne et externe, la gestion des risques, les pratiques d'information continue, la conformité aux exigences éthiques et réglementaires et d'autres responsabilités connexes. Le Comité de régie de la société veille pour sa part à ce que le Conseil assume ses responsabilités en établissant des politiques en matière de gouvernance, en ayant recours à des programmes de formation, en encadrant les activités du Conseil, en évaluant le rendement de ce dernier et en encadrant les objectifs et les fonctions de la directrice générale.

Le Conseil est également secondé par deux comités consultatifs, établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* :

- **Le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)** : Il encourage la coopération et la communication entre les provinces, les territoires et le CCN, de même que la participation provinciale et territoriale aux activités canadiennes de normalisation.
- **Le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN)** : Il promeut la coopération et la collaboration entre le CCN et les OEN titulaires de l'accréditation du CCN.

Activités principales du CCN

Les stratégies et les politiques établies par le conseil d'administration du CCN sont mises en œuvre par un effectif de 118 employés non syndiqués qui travaillent au siège social à Ottawa. L'organisme est piloté par la directrice générale, qui est secondée par les sept membres de l'équipe de direction. Le CCN finance son action au moyen de crédits parlementaires et du recouvrement des coûts.

Bureau de la directrice générale

- **Secrétariat général** : Dans le cadre de ses attributions, le Secrétariat général conseille la directrice générale du CCN, la présidente du Conseil et les autres membres du Conseil et leur apporte un soutien administratif.
- **Communications** : La Division des communications planifie et produit les communications internes et externes, gère le site Web, les événements et la présence du CCN sur les réseaux sociaux et assure le service de traduction. Sa principale fonction est d'informer les acteurs canadiens sur le mandat du CCN, de faire connaître les avantages de la normalisation et d'expliquer en quoi les activités du CCN s'alignent sur les priorités de l'organisme.

Stratégie et engagement des intervenants : La Direction de la stratégie et de l'engagement des intervenants joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de stratégies qui permettent au CCN d'atteindre ses grands objectifs. Elle s'emploie à cerner et à définir les conditions nécessaires à une utilisation optimale de la normalisation au Canada et dirige les programmes axés sur l'innovation et l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques. Ses conseils éclairent les politiques concernant les normes pendant les négociations des accords de libre-échange du Canada. Elle est aussi responsable de la recherche et elle encadre l'inventoriage des normes.

La Direction prépare des stratégies de proximité et fournit des conseils pour répondre aux objectifs des intervenants. Elle communique régulièrement avec les principaux acteurs concernés, notamment les organismes de réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les secteurs d'activité, qu'elle consulte pour aiguiller les démarches vers les objectifs stratégiques. Enfin, elle assume les fonctions de secrétariat du CCPT et du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP).

Normes et relations internationales : La Direction des normes et des relations internationales facilite la participation du Canada aux activités d'élaboration de normes de l'ISO et de l'IEC, deux des principales organisations de normalisation volontaire au monde. Notamment, elle anime le Programme d'adhésion des experts canadiens du CCN, qui favorise la participation d'experts canadiens à la normalisation internationale afin de faire valoir les perspectives canadiennes.

La Direction encadre les activités d'élaboration de normes canadiennes des organismes accrédités par le CCN dans ce domaine; fixe les exigences recommandées pour l'accréditation de ces derniers; gère et supervise les processus qui assurent la conformité aux exigences d'élaboration, d'adoption et de publication de Normes nationales du Canada; et gère la vente des normes ISO et IEC, ainsi que des NNC.

Elle définit des stratégies de participation, anime divers projets et mène différentes activités nationales et internationales pour aider les innovateurs à réaliser leurs objectifs opérationnels en déployant des stratégies de normalisation.

En outre, la Direction coordonne la présence canadienne au sein d'organismes de normalisation régionaux, à savoir la Pan American Standards Commission (COPANT), le Pacific Area Standards Congress (PASC), le Forum des Comités nationaux de l'IEC des pays d'Amérique (FINCA), l'Asia-Pacific Cooperation Forum (APCF), et le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF). Elle coordonne aussi la participation du CCN aux activités de développement des capacités qui visent à renforcer les infrastructures de normalisation des partenaires commerciaux clés du Canada à l'échelle régionale et internationale.

Services d'accréditation : La Direction des services d'accréditation sert plus de 500 clients accrédités par le CCN : organismes de certification de produits, de procédés et de services, organismes de certification de systèmes de management, organismes d'inspection, organismes de validation et de vérification des déclarations relatives aux émissions de gaz à effet de serre, organismes de certification du personnel et laboratoires d'analyse et d'essais. Elle est aussi l'autorité canadienne de vérification de la conformité chargée d'administrer le système qualité des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle adhère à un modèle de recouvrement des coûts.

La Direction est signataire de plusieurs accords de reconnaissance mutuelle et multilatérale avec des forums d'accréditation internationaux qui promeuvent la devise « une norme, une certification, un essai... acceptés partout ». Ces forums ont été créés par des organismes d'accréditation des quatre coins du monde pour faciliter la reconnaissance internationale des résultats d'évaluations de la conformité. Ces accords s'inscrivent dans le projet d'un système d'accréditation mondial.

Services généraux : La Direction des services généraux apporte un soutien professionnel à l'organisme. Elle est chargée de la gestion financière, de la planification des investissements et des services-conseils, de la GI/TI, de la gestion de la qualité, ainsi que des audits connexes, de l'administration générale, de la passation des contrats et de l'approvisionnement (y compris les services des déplacements).

Elle est responsable de l'administration des ressources financières du CCN : elle s'occupe de la planification, effectue des contrôles et collabore avec les acteurs internes afin de cultiver le sens des finances et de produire les données financières utilisées dans le plan d'entreprise et le rapport annuel.

La Direction est également responsable de l'espace de collaboration en ligne du CCN destiné aux acteurs externes et chargée de développer un système pour mieux encadrer les relations client des Services d'accréditation.

Enfin, elle s'occupe du plan d'entreprise de l'organisme, de la gestion des risques, des réponses aux questions parlementaires et des demandes reçues concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Ressources humaines : Mandatée pour veiller à ce que le CCN dispose d'un effectif hautement performant, motivé et diversifié, la Direction des ressources humaines s'occupe de la gestion de la rémunération et des avantages sociaux, ainsi que du recrutement. Elle veille au respect de la législation sur l'emploi et encadre l'engagement des employés, les relations avec les employés, et les stratégies de formation et de perfectionnement.

Groupe et comité complémentaires : Le CCN est soutenu par un groupe consultatif et un comité.

Groupe consultatif sur l'accréditation : Le Groupe consultatif sur l'accréditation relève de la Direction des services d'accréditation du CCN. Ses conseils éclairent les démarches, surtout en ce qui concerne l'équité et l'impartialité de la mise en œuvre des politiques et des programmes d'accréditation du CCN. Il est composé de représentants des groupes d'acteurs des Services d'accréditation : clients, organismes de réglementation, experts de secteurs d'activité, responsables de programmes, évaluateurs, etc.

Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale : Le Comité national du Canada de l'IEC (CNCA/IEC) apporte au CCN des éclairages en matière de stratégies et de politiques sur les priorités stratégiques du Canada touchant les secteurs de l'énergie, de l'électrotechnique et de l'électricité, ainsi que sur les questions liées à l'IEC. Il relève de la Direction des normes et des relations internationales du CCN.

ANNEXE B : États financiers et budgets

Référentiel comptable

Les états financiers du CCN sont préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) du Canada établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

État pro forma des résultats du Conseil canadien des normes

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Réal 2018- 2019	Plan 2019- 2020	Prévisions 2019-2020	Plan				
				2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
PRODUITS D'EXPLOITATION								
Recettes tirées de l'accréditation	7 868	7 767	7 903	8 594	9 368	10 362	11 386	12 256
Boutique virtuelle du CCN	2 064	1 790	1 677	1 809	1 845	1 882	1 919	1 958
Contributions au soutien aux délégués	360	310	383	411	419	427	436	445
Services d'innovation	284	430	286	273	280	287	294	301
Autres recettes	452	97	1 015	1 214	1 939	2 511	3 105	4 273
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	11 028	10 394	11 264	12 301	13 851	15 469	17 140	19 233
CHARGES								
Services d'accréditation	5 898	6 499	5 932	6 900	7 474	7 743	8 253	8 663
Solutions de normalisation et Stratégie	10 609	12 993	13 247	14 480	12 935	10 070	10 274	10 313
Gestion et services administratifs	10 220	9 872	9 488	10 311	10 840	10 954	11 133	11 529
TOTAL DES CHARGES	26 727	29 364	28 667	31 691	31 249	28 767	29 660	30 505
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(15 699)	(18 970)	(17 403)	(19 390)	(17 398)	(13 298)	(12 520)	(11 272)
CRÉDIT PARLEMENTAIRE	17 974	17 910	17 972	18 321	15 046	11 629	11 529	11 529
EXCÉDENT / (DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE	2 275	(1 060)	569	(1 069)	(2 352)	(1 669)	(991)	257
EXCÉDENT CUMULÉ, DÉBUT DE L'EXERCICE	4 286	7 336	6 561	7 130	6 061	3 709	2 040	1 049
EXCÉDENT CUMULÉ, FIN DE L'EXERCICE	6 561	6 276	7 130	6 061	3 709	2 040	1 049	1 306

État pro forma de la situation financière du Conseil canadien des normes

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Réal 2018- 2019	Plan 2019- 2020	Prévisions 2019-2020	Plan				
				2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
ACTIFS								
ACTIFS FINANCIERS :								
Encaisse	6 560	5 609	7 402	6 463	3 300	1 252	1 331	2 124
Créances :								
Ministères et organismes fédéraux	148	334	151	154	157	160	163	166
Toutes les autres créances	3 310	3 304	3 379	3 690	3 905	4 141	4 242	4 270
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	10 018	9 247	10 932	10 307	7 362	5 553	5 736	6 560
PASSIFS :								
Créditeurs et charges à payer	3 451	3 624	3 838	4 143	3 698	3 835	4 488	4 605
Apports reçus	15	61	15	15	15	15	15	15
Produit reporté	1 692	1 976	1 726	1 761	1 796	1 932	2 471	3 020
Produit reporté – Indemnité pour améliorations locatives	884	857	938	856	774	692	610	528
TOTAL DES PASSIFS	6 042	6 518	6 517	6 775	6 283	6 474	7 584	8 168
ACTIFS FINANCIERS NETS / (DETTE NETTE)	3 976	2 729	4 415	3 532	1 079	(921)	(1 848)	(1 608)
ACTIFS NON FINANCIERS :								
Charges payées d'avance	724	1 174	1 024	1 044	1 065	1 086	1 108	1 130
Immobilisations corporelles (nettes)	1 861	2 373	1 691	1 485	1 565	1 875	1 789	1 784
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	2 585	3 547	2 715	2 529	2 630	2 961	2 897	2 914
EXCÉDENT CUMULÉ	6 561	6 276	7 130	6 061	3 709	2 040	1 049	1 306

État pro forma de la variation des actifs nets du Conseil canadien des normes

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	Réal 2018- 2019	Plan 2019- 2020	Prévisions 2019-2020	Plan				
				2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
Excédent / (Déficit) annuel total	2 275	(1 060)	569	(1 069)	(2 352)	(1 669)	(991)	257
Acquisition d'immobilisations corporelles	(826)	(270)	(270)	(225)	(537)	(781)	(356)	(478)
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	2 019	864	440	432	457	472	442	483
(Augmentation) / diminution des charges payées d'avance	429	(12)	(300)	(20)	(21)	(21)	(22)	(22)
AUGMENTATION / (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS / (DETTE NETTE)	3 897	(478)	439	(883)	(2 454)	(2 000)	(927)	240
ACTIFS FINANCIERS NETS / (DETTE NETTE), DÉBUT DE L'EXERCICE	79	3 207	3 976	4 415	3 532	1 079	(921)	(1 848)
ACTIFS FINANCIERS NETS / (DETTE NETTE), FIN DE L'EXERCICE	3 976	2 729	4 415	3 532	1 079	(921)	(1 848)	(1 608)

État pro forma des flux de trésorerie du Conseil canadien des normes

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	Réel 2018- 2019	Plan 2019- 2020	Prévisions 2019-2020	Plan				
				2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Excédent / (Déficit) annuel	2 275	(1 060)	569	(1 069)	(2 352)	(1 669)	(991)	257
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :								
Amortissement des immobilisations corporelles	2 019	864	440	432	457	472	442	483
Variations :								
Charges payées d'avance	429	(12)	(300)	(20)	(21)	(21)	(22)	(22)
Produit reporté	14	(61)	88	(47)	(47)	54	457	467
Créances	(223)	199	(72)	(314)	(218)	(239)	(104)	(31)
Créditeurs et charges à payer	664	696	387	305	(445)	137	653	117
Apports reçus	1	1	-	-	-	-	-	-
VARIATION NETTE DES FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	5 179	627	1 112	(714)	(2 627)	(1 267)	435	1 271
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS								
Acquisition d'immobilisations corporelles	(826)	(270)	(270)	(225)	(537)	(781)	(356)	(478)
AUGMENTATION / (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS	4 353	357	842	(939)	(3 164)	(2 048)	79	793
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS, DÉBUT DE L'EXERCICE	2 207	5 252	6 560	7 402	6 463	3 300	1 252	1 331
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS, FIN DE L'EXERCICE	6 560	5 609	7 402	6 463	3 300	1 252	1 331	2 124

Section 2 : BUDGET D'EXPLOITATION et NOTES AFFÉRENTES

Prévisions d'exploitation pour 2019-2020 par rapport au budget de 2019-2020

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, le CCN prévoit un excédent de 0,6 M\$, ce qui représente un écart de 1,7 M\$ par rapport au déficit d'exploitation de 1,1 M\$ prévu au budget.

Cette différence est principalement attribuable à l'augmentation des revenus provenant de l'offre de nouveaux services d'expertise en matière de normalisation ainsi qu'à la décision de radier une solution de technologie de l'information acquise précédemment, qui n'est plus amortie pour l'exercice en cours. L'écart s'explique aussi par la réduction des dépenses en honoraires professionnels en raison de retards dans l'exécution de contrats pour les programmes, la réduction des dépenses en technologies de l'information en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de gestion de l'information/technologie de l'information du CCN, ainsi que la réduction des activités des services d'accréditation.

Le total des produits d'exploitation devrait s'élever à 11,3 M\$, ce qui dépasse la somme de 10,9 M\$ prévue au budget. Cet écart favorable vient d'une augmentation des recettes provenant des services d'innovation ainsi que des autres recettes, respectivement de 0,1 M\$ et 0,4 M\$. Les produits supplémentaires sont associés aux services offerts selon un modèle de recouvrement des coûts que le CCN entend élargir au cours des cinq prochaines années. De plus, le CCN table sur une augmentation supplémentaire des autres recettes de 0,2 M\$ grâce aux rétrocessions de l'ISO de l'exercice précédent. L'augmentation des recettes des services d'innovation et des autres recettes est toutefois contrebalancée par une baisse de 0,3 M\$ des recettes des services d'accréditation, ce qu'on attribue à un décalage dans les activités des deux premiers trimestres par rapport aux prévisions.

Le total des charges d'exploitation devrait s'élever à 28,7 M\$, en deçà du budget de 29,3 M\$. Cette réduction s'explique notamment par un montant d'honoraires professionnels inférieur de 0,4 M\$ aux prévisions en raison de retards dans l'exécution des contrats pour les programmes et les projets de gestion de l'information/technologie de l'information, montant qui devrait toutefois augmenter dans les cinq prochaines années. Par ailleurs, les charges en frais de déplacement et en honoraires d'évaluateurs récupérables diminueront chacune respectivement de 0,2 M\$. Ces baisses sont directement liées aux activités des services d'accréditation, moins importantes que prévu. Enfin, l'augmentation du soutien aux délégués, de la formation et des frais de déplacement non récupérables représente des dépenses qui viennent contrebalancer la réduction des activités d'autres secteurs.

Le montant total des crédits parlementaires du CCN devrait se chiffrer à 18,0 M\$, ce qui dépasse de 0,1 M\$ le montant budgété de 17,9 M\$. L'écart observé se rapporte au remboursement de dépenses exceptionnelles fortuites, de 0,1 M\$.

L'excédent cumulé devrait se chiffrer à 7,1 M\$ pour l'exercice. Le CCN s'attend toutefois à ce que cet excédent ne soit que temporaire, car il servira à financer les déficits prévus pour les prochaines années.

Prévisions d'exploitation pour 2019-2020 par rapport au plan d'entreprise pour 2020-2021

Pour l'exercice 2020-2021, le CCN prévoit un déficit d'exploitation de 19,4 M\$ et un déficit global de 1,1 M\$, contre un déficit d'exploitation prévu de 17,4 M\$, ce qui représente un excédent global de 0,6 M\$.

Selon les prévisions, les produits devraient s'élever à 12,3 M\$ en 2020-2021, comparativement aux prévisions de 2019-2020 établies à 11,2 M\$. Cette hausse est principalement due aux 0,7 M\$ supplémentaires issus des services d'accréditation et aux 0,4 M\$ provenant de nouvelles initiatives commerciales qui ont débuté en 2019-2020 et se poursuivront au nouvel exercice.

Les dépenses d'exploitation prévues pour 2020-2021 devraient s'élever à 31,7 M\$, soit une hausse de 3,0 M\$ par rapport aux prévisions de 2019-2020 établies à 28,7 M\$. Cette augmentation est surtout attribuable à une progression des salaires, des frais de déplacement, des honoraires professionnels ainsi que des abonnements d'entreprise. Les charges liées aux salaires devraient passer à 16,7 M\$, soit une augmentation de 1,9 M\$ par rapport aux 14,8 M\$ prévus pour 2019-2020, qui s'explique par l'ajout :

- de 13 postes pour finaliser les livrables des programmes (6 ETP);
- de nouveaux postes pour permettre au CCN de mettre en place une architecture numérique qui apporte des solutions technologiques optimales à ses besoins opérationnels (2 ETP);
- de ressources de soutien aux nouvelles initiatives opérationnelles (4 ETP)
- d'un poste aux Ressources humaines (1 ETP);
- d'un poste au Bureau de la directrice générale (1 ETP).

Les frais de déplacement, recouvrables et non recouvrables, devraient légèrement dépasser les résultats de 0,2 M\$ et 0,1 M\$ enregistrés en 2019-2020, respectivement. Ces hausses sont dues à l'augmentation des frais liés aux programmes d'attraction de jeunes professionnels et universitaires ainsi qu'à la promotion de divers programmes actuellement appuyés par le CCN. Les honoraires professionnels devraient passer à 6,4 M\$ en 2020-2021, comparativement aux 5,8 M\$ prévus en 2019-2020, en raison des dépenses qui accompagneront la progression des programmes. En outre, le CCN a sans cesse besoin d'enrichir son infrastructure numérique et s'attend donc à ce que les frais d'abonnement d'entreprise augmentent de 0,3 M\$.

Les crédits parlementaires du CCN devraient se chiffrer à 18,3 M\$ pour 2020-2021, ce qui dépasse de 0,3 M\$ le montant prévu pour 2019-2020, établi à 18 M\$. Cette progression reflète le financement temporaire destiné aux initiatives suivantes : 3,2 M\$ au Programme d'infrastructures; 3,1 M\$ au Programme d'innovation; 2,1 M\$ au programme de Propriété intellectuelle; et 0,6 M\$ pour CyberSécuritaire Canada.

L'excédent cumulé du CCN devrait se chiffrer à 6,1 M\$ pour l'exercice 2020-2021. Ce solde positif servira à financer les déficits prévus pour les prochaines années, selon un programme pluriannuel de financement des investissements et des infrastructures, pour permettre au CCN de mener à bien son mandat et ses initiatives sur la période de planification.

État des résultats du Conseil canadien des normes – comptabilité de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	Plan 2019-2020	Prévisions 2019-2020	Plan 2020-2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Recettes tirées de l'accréditation	7 767	7 903	8 594
Boutique virtuelle du CCN	1 790	1 677	1 809
Contributions au soutien aux délégués	310	383	411
Services d'innovation	430	286	273
Autres recettes	97	1 015	1 214
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	10 394	11 264	12 301
CHARGES			
Services d'accréditation	6 499	5 932	6 900
Solutions de normalisation et Stratégie	12 993	13 247	14 480
Gestion et services administratifs	8 455	9 215	10 181
CHARGES	27 947	28 394	31 561
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(17 553)	(17 130)	(19 260)
CRÉDIT PARLEMENTAIRE	17 910	17 972	18 321
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE – TRÉSORERIE	357	842	(939)
AJUSTEMENTS AU TITRE DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE	(1 417)	(273)	(131)
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE – COMPTABILITÉ D'EXERCICE	(1 060)	569	(1 069)

Section 3 : BUDGET D'IMMOBILISATIONS et NOTES AFFÉRENTES

Prévisions des dépenses en immobilisations pour 2019-2020

Le total des dépenses en immobilisations de 0,3 M\$ pour 2019-2020 progresse conformément au budget du CCN.

En ce qui a trait aux projets de gestion de l'information/technologie de l'information, la politique sur les immobilisations du CCN prévoit que tous les coûts engagés durant la phase d'élaboration et de lancement d'un projet seront inscrits à l'actif, ou considérés comme des éléments d'actif, et non des dépenses du CCN. La phase d'élaboration et de mise en œuvre commence après :

- la détermination des besoins technologiques;
- la conception de solutions;
- l'évaluation et la sélection de solutions.

Les dépenses en immobilisations prévues pour l'achat et le développement de logiciels nécessaires aux mesures qui précèdent devraient s'élever à 0,2 M\$ pour l'exercice 2019-2020.

Le reste des dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice en cours, qui se chiffre à 0,3 M\$, concerne les projets de remplacement selon le cycle de vie, comme l'actualisation prévue du matériel informatique et des logiciels, et l'achat de licences supplémentaires pour les logiciels existants.

Le CCN demeure résolu à gérer rigoureusement le déploiement de ses solutions intégrées de gestion opérationnelle, qui visent à moderniser les outils dont il a besoin pour mener à bien ses activités dans les secteurs d'intervention clés visés par ses objectifs.

Plan d'immobilisations de 2020-2021 et plan quinquennal des dépenses en immobilisations

Le budget total des dépenses en immobilisations du CCN se chiffre à 0,2 M\$ pour 2020-2021, en vue d'investissements de 2,4 M\$ sur cinq ans.

Les dépenses en immobilisations liées aux projets de gestion de l'information/technologie de l'information devraient s'élever à 0,1 M\$ en 2020-2021 et à 2,0 M\$ sur les quatre années suivantes.

Ces investissements concernent la cybersécurité et la modernisation des systèmes centraux du CCN. Privilégiant l'infonuagique, les dépenses en immobilisations visent en priorité ce qui suit :

- Mise à jour du plan de cybersécurité du CCN;
- Solution de gestion des relations avec la clientèle;
- Modernisation des systèmes du CCN, dont :
 - le système de gestion des services de technologie de l'information;
 - la plateforme de collaboration – gestion des documents et des enregistrements;
 - la solution de planification des ressources organisationnelles;
 - les possibilités d'intégration d'une solution de gestion des documents à Espace Normes;
- L'entreposage de données et les solutions d'informatique décisionnelle.

Les dépenses en immobilisations visant l'infrastructure de gestion de l'information/technologie de l'information assureront le développement de l'organisation à grande échelle, l'exactitude de ses données et la résilience de ses systèmes.

Au cours de la période de planification de cinq ans, le CCN entend continuer d'investir 0,1 M\$ par année pour le remplacement de mobilier et de petit matériel de bureau en fin de cycle de vie, et prévoit d'autres dépenses en immobilisations mineures comme l'achat de matériel informatique et de logiciels.

Plan des dépenses en immobilisations du Conseil canadien des normes – comptabilité de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	Réal 2018- 2019	2019-2020		Plan				
		Plan	Prévisions	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
Matériel d'infrastructure de GI/TI	168	70	70	70	70	70	70	70
Logiciels et autres	347	175	175	105	417	661	236	358
Mobilier et petit matériel de bureau	138	25	25	25	25	25	25	25
Améliorations locatives	173	-	-	25	25	25	25	25
DÉPENSES TOTALES EN IMMOBILISATIONS	826	270	270	225	537	781	356	478

ANNEXE C :

Conformité aux exigences relatives aux lois et aux politiques

Loi sur la gestion des finances publiques

Le Conseil canadien des normes est un organisme de bienfaisance à but non lucratif et une société d'État nommée à l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui se conforme à la partie X de la Loi. Conformément à l'article 122, le CCN soumet chaque année son plan d'entreprise, qui englobe toutes ses activités opérationnelles, au ministre d'Innovation, Sciences et Industrie, pour le faire approuver par le gouverneur en conseil. Conformément aux articles 123 et 124 de la Loi, le CCN soumet également ses budgets annuels d'exploitation et d'immobilisations au ministre pour les faire approuver par le Conseil du Trésor.

Loi sur les langues officielles

Le CCN a établi une stratégie des langues officielles robuste et dynamique qui repose sur quatre principes : 1) la conformité, 2) les capacités, 3) la culture, et 4) la cohérence. Il a créé un milieu de travail favorable à l'utilisation des deux langues officielles. Les employés et les gestionnaires comprennent parfaitement les attentes à l'égard des exigences relatives à la langue de travail et au service au public, et le public peut communiquer avec le CCN et recevoir de lui des services conformément à la législation applicable en tout temps.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels

Pour respecter son engagement d'assurer la clarté et la transparence dans ses pratiques de gouvernance, le CCN fait volontairement état, par l'intermédiaire des sommaires annuels publiés sur son site Web, de toutes les demandes qui lui sont adressées au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Loi sur les conflits d'intérêts

Tous les membres du personnel, de même que les membres des comités consultatifs et les membres du conseil d'administration nommés par le gouverneur en conseil, ont le devoir d'agir avec honnêteté, transparence et éthique. Le CCN s'est doté de codes de conduite et d'un code de déontologie auxquels tous sont tenus d'adhérer, et la divulgation des conflits d'intérêts est obligatoire. En plus de ces exigences, le gouvernement du Canada oblige les personnes nommées par le gouverneur en conseil à respecter le *Résumé des règles s'appliquant aux titulaires de charge publique* en vertu de la *Loi sur les conflits d'intérêts* ainsi que les dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* applicables aux conflits d'intérêts. Les membres du Conseil ont aussi l'obligation de signaler tout conflit d'intérêts potentiel et de soumettre des déclarations pour attester leur conformité à ces obligations. De plus, le CCN dispose de politiques et de procédures pour satisfaire à ses obligations aux termes du Code canadien du travail, de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, de la *Loi sur l'assurance-emploi*, de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, de la *Loi sur les pensions du Canada*, de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*.

Loi canadienne sur les droits de la personne

La politique sur le respect en milieu de travail du CCN repose sur les principes énoncés par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. L'Énoncé de valeurs du CCN établit les valeurs fondamentales que sont le respect, l'intégrité et le professionnalisme. Des séances de formation obligatoires ont été organisées en 2019 pour faire en sorte que la politique soit comprise par tous les membres du personnel et que les nouvelles recrues apprennent aussi à la connaître durant leur orientation. Le personnel du CCN est tenu d'incarner au quotidien ces valeurs fondamentales, qui servent à :

- promouvoir les comportements positifs dans les relations internes, et dans celles avec les partenaires, clients et intervenants du CCN;
- poursuivre l'amélioration et le renforcement de sa réputation d'excellence et de professionnalisme;
- assumer les obligations et responsabilités fondamentales qui lui incombent en tant que société d'État.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

Le CCN tient à jour et administre des politiques afin d'offrir des possibilités d'emploi équitables à tous les postulants. Pour ce faire, il s'est doté d'une politique d'emploi et de processus conçus pour que les règles et les outils de sélection soient non discriminatoires, et que les candidatures soient examinées et évaluées en fonction de critères objectifs établis.

Accords commerciaux

La politique contractuelle du CCN pose les principes directeurs à suivre en matière d'approvisionnement en biens et services. S'appuyant sur des principes d'intégrité, d'équité et d'ouverture du processus concurrentiel, cette politique intègre les obligations du CCN en tant que société d'État fédérale au titre de divers accords commerciaux.

Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, le CCN a reçu instruction, conformément au chapitre 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques, directives et pratiques relatives aux dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec celles du Conseil du Trésor. Il a ainsi mis à jour sa politique en la matière, laquelle assure sa pleine conformité avec la directive en question.

ANNEXE D : Priorités pangouvernementales

Transparence et gouvernement ouvert : Le CCN publie ouvertement et dans les délais prescrits ses rapports publics, tels que ses rapports annuels et trimestriels, les sommaires de ses plans d'entreprise, et les rapports faisant état des demandes qu'il reçoit au titre des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Il a pour objectif de donner suite à toutes les demandes d'information dans les meilleurs délais et de répondre adéquatement aux préoccupations connexes.

Genres, diversité et équité en matière d'emploi : Bien qu'il ne poursuive pas d'objectifs spécifiques en matière d'effectif, le CCN jouit d'une main-d'œuvre très diversifiée, son personnel étant composé de plus de 118 employés, qui parlent plus de 25 langues différentes. En outre, le CCN peut se targuer de prôner l'équilibre entre les sexes : à l'heure actuelle, les femmes représentent 63 % de son effectif et 55 % de son équipe de direction (directeurs et échelons supérieurs).

Le CCN poursuit les efforts de recrutement, dans une optique de diversité, entamés au cours de l'exercice 2017-2018. Il diffuse, par exemple, des avis de poste à pourvoir par l'entremise d'Ottawa Community Immigrant Services Organization, de Careers.Indigenous.link, de l'Association des agents financiers autochtones du Canada et du Programme fédéral de stage pour les nouveaux arrivants.

Conscient de l'importance croissante de la question de l'égalité hommes-femmes, le CCN a créé un groupe de travail interne pour se pencher sur l'équilibre des genres dans la normalisation. Le groupe se réunit régulièrement pour étudier les principaux projets qui sont touchés par cette question et leurs incidences possibles sur cette dernière. Ses activités ont pour but de sensibiliser davantage les employés à ce sujet. Le groupe a élaboré une stratégie pour promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les activités de normalisation afin de définir les engagements du CCN en la matière. Il a également établi un plan de travail qui décrit les activités que se propose de mener le CCN pour s'assurer la collaboration du personnel en ce domaine, et met en évidence les possibilités de collaboration avec les principaux partenaires des communautés internationale et régionale. La stratégie de normalisation du CCN adaptée aux genres est affichée sur le site Web de l'organisme à l'adresse : <https://www.scc.ca/fr/notre-organisme/publications/general/strategie-de-normalisation-adaptee-aux-genres>.

Développement durable et opérations d'écologisation du gouvernement : Dans le cadre de l'objectif du gouvernement du Canada visant à adapter les infrastructures aux effets des changements climatiques, le CCN contribue à l'élaboration de stratégies de normalisation visant à éclairer la prise de décisions dans la conception d'infrastructures résilientes face aux changements climatiques. Il s'est engagé à soutenir la création d'un guide de normalisation pour les données météorologiques, l'information climatique et les prévisions relatives aux changements climatiques, afin d'assurer leur prise en compte dans la conception des infrastructures. Le CCN soutient également la mise à jour des normes en matière d'infrastructures, comme celles qui portent sur les tours et les structures de support d'antennes, ainsi que l'élaboration de nouvelles normes, par exemple sur la conception de zones résidentielles résilientes face aux inondations, afin que les infrastructures essentielles du Canada soient sécuritaires et préparées aux changements climatiques. Enfin, le CCN continue de financer l'élaboration de nouvelles stratégies de normalisation pour renforcer la résilience des infrastructures et des collectivités du Nord.

Accessibilité : Entité de l'annexe III, le CCN n'est pas assujéti à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Cela dit, il a toutefois entrepris un audit d'accessibilité l'an dernier. S'il a été déterminé que le CCN se conformait à la loi, il n'en demeure pas moins que celui-ci a toujours le souci d'assurer l'accessibilité et qu'il poursuivra ses démarches d'amélioration continue.

Protection des employés : Le CCN a réactualisé ses politiques en fonction du projet de loi C-65. Leurs effets se produiront une fois que ce dernier aura été adopté. Tous ses employés recevront une formation pour mieux comprendre la nouvelle loi et ses retombées.

LEXIQUE

ADR Autre document reconnu

AECG Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne

ALE Accord de libre-échange

ALEC Accord de libre-échange canadien

AML Accord multilatéral

BPL Bonnes pratiques de laboratoire

CCN Conseil canadien des normes

CCNSP Comité consultatif national sur la sécurité publique

CCOEN Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes

CCPT Comité consultatif des provinces et territoires

ETP Équivalent temps plein

GES Gaz à effet de serre

GI/TI Gestion de l'information/technologie de l'information

IAAC Inter-American Accreditation Cooperation

IAF International Accreditation Forum

IEC Commission électrotechnique internationale

ILAC International Laboratory Accreditation Cooperation

ISI Innovation, Sciences et Industrie

ISO Organisation internationale de normalisation

NNC Norme nationale du Canada

OEN Organisme d'élaboration de normes

PAL Programme d'accréditation des laboratoires

PIB Produit intérieur brut

NOTES EN FIN DE TEXTE

- ¹ Le Conference Board du Canada. (2015). *L'harmonisation à l'œuvre. Influence des normes sur la productivité et la croissance du Canada*. Ottawa : Conseil canadien des normes.
- ² IMFBlog, (2019). *New index tracks trade uncertainty across the globe*. Extrait de : <https://blogs.imf.org/2019/09/09/new-index-tracks-trade-uncertainty-across-the-globe/>, page consultée le 2019-09-18.
- ³ IMFBlog, (2019). *New index tracks trade uncertainty across the globe*. Extrait de : <https://blogs.imf.org/2019/09/09/new-index-tracks-trade-uncertainty-across-the-globe/>, page consultée le 2019-09-18.
- ⁴ Board of Governors of the Federal Reserve System. (2019). *Does trade policy uncertainty affect global economic activity?* Extrait de : <https://www.federalreserve.gov/econres/notes/feds-notes/does-trade-policy-uncertainty-affect-global-economic-activity-20190904.htm>, page consultée le 2019-09-18.
- ⁵ Saphir, Ann. (2019). *Trade uncertainty to trim \$850 billion global output*. Extrait de : <https://www.reuters.com/article/us-usa-fed-trade/trade-uncertainty-to-trim-850-billion-global-output-fed-paper-idUSKCN1VQ2KH>, page consultée le 2019-09-18.
- ⁶ Le rapport définit les règlements techniques comme « l'évaluation obligatoire de la conformité et d'autres exigences techniques qui concernent les marchandises. » (p. 16).
- ⁷ Jeff Okun-Kozlowicki, (2016), *Standards and Regulations: Measuring the Link to Goods Trade*. Office of Standards and Investment Policy, Industry & Analysis, International Trade Administration, U.S. Department of Commerce.
- ⁸ Parkouda, M. et Marcovitch, I. [Le partage d'un même langage technique : l'effet commercial de la participation du Canada à des organismes de normalisation régionaux](#). Ottawa : Conseil canadien des normes, 2017.
- ⁹ Tkachuk, David et Day, Joseph A. (2016). [Des murs à démolir : démantèlement des barrières au commerce intérieur au Canada](#). Ottawa : Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.
- ¹⁰ Statistique Canada. (2019). *Mesurer les activités économiques numériques au Canada : estimations initiales*. Extrait du document : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-605-x/2019001/article/00002-fra.htm>, page consultée le 2019-09-18.
- ¹¹ Statistique Canada. (2019). *Mesurer les activités économiques numériques au Canada : estimations initiales*. Extrait du document : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-605-x/2019001/article/00002-fra.htm>, page consultée le 2019-09-18.
- ¹² Statistique Canada. (2018). *L'incidence du cybercrime sur les entreprises canadiennes, 2017*. Extrait de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/181015/dq181015a-fra.htm>, page consultée le 2019-09-18.
- ¹³ Statistique Canada. (2018). *L'incidence du cybercrime sur les entreprises canadiennes, 2017*. Extrait de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/181015/dq181015a-fra.htm>, page consultée le 2019-09-18.
- ¹⁴ Blatchford, Andy. (2019). *Canada's big cities push political parties for policies on digital economy, privacy*. Extrait de : <https://globalnews.ca/news/5887380/election-digital-economy-privacy/>, page consultée le 2019-09-18.
- ¹⁵ Grève mondiale pour le climat. *Join the movement*. Extrait de : <https://globalclimatestrike.net/>, page consultée le 2019-10-09.
- ¹⁶ IPCC, 2018 : *Global Warming of 1.5°C*. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor et T. Waterfield (eds.)]. Publié. Extrait de : <https://www.ipcc.ch/sr15/about/>, page consultée le 2019-10-09.
- ¹⁷ Gouvernement du Canada. (2019). *Rapport sur le climat changeant du Canada*. Extrait de : <https://changingclimate.ca/CCCR2019/fr/>, page consultée le 2019-10-09.